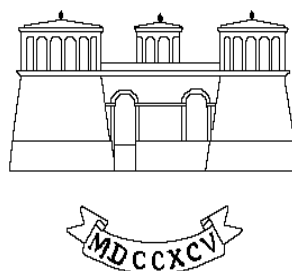




Grand-Duché de Luxembourg



ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

www.aed.public.lu

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005

(extrait du Rapport d'activité du Ministère des Finances)

Direction - A.G. / Service Relations avec le public, 1-3, avenue Guillaume
L-2010 LUXEMBOURG B.P. 31
tél. (+352) 44 905 410 fax (+352) 45 42 98 e-mail francis.sandt@en.etat.lu

INTRODUCTION	4
9.1. AFFAIRES GENERALES	6
9.1.1. SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITE.....	6
9.1.1.1. <i>Personnel</i>	6
9.1.1.2. <i>Budget</i>	7
9.1.2. SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, REFORME ADMINISTRATIVE.....	8
9.1.2.1. <i>Formation</i>	8
9.1.2.1.1. Formation sur le plan national.....	8
a) La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.	8
b) La formation spéciale en vue des examens	9
c) La formation continue	9
9.1.2.1.2. Formation sur le plan international.....	9
9.1.2.2. <i>Relations avec le public</i>	10
9.1.2.3. <i>Réforme administrative</i>	12
9.2. T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES	13
9.2.1. SERVICE LEGISLATION.....	13
9.2.2. SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	14
9.2.3. SERVICE INSPECTION DES BUREAUX D'IMPOSITION ET DE CONTROLE.....	16
9.2.3.1. <i>Assujettis à la T.V.A.</i>	16
9.2.3.2. <i>Les bureaux d'imposition</i>	17
9.2.3.3. <i>Les bureaux de remboursement de la T.V.A.</i>	17
9.2.3.3.1 Remboursement de la TVA aux assujettis non établis au Grand-Duché.....	17
9.2.3.3.2 Remboursement de TVA en matière de logement.....	18
9.2.3.4. <i>Le Service Anti-fraude</i>	19
9.2.3.4.1. Contrôles et assistances.....	19
9.2.3.4.2. Actions particulières.....	22
9.2.3.5. <i>Impôt sur les assurances</i>	23
9.2.3.6. <i>Divers</i>	23
9.2.3.6.1 Journée de la TVA.....	23
9.2.3.6.2 Amendes fiscales.....	24
9.2.3.6.3 Décharges.....	24
9.2.3.6.4 Action concertée.....	24
9.2.4. SERVICE CONTENTIEUX.....	24
9.2.5. SERVICE COOPERATION ADMINISTRATIVE.....	26
9.2.5.1 <i>Assistance mutuelle entre les États membres de l'Union européenne</i>	26
9.2.5.1.1 Assistance administrative.....	26
9.2.5.1.2 Assistance en matière de recouvrement.....	27
9.2.5.1.3 Le système V.I.E.S. (VAT Information Exchange System).....	27
9.2.5.2 <i>Projets informatiques</i>	28
9.2.5.2.1 Dépôt en ligne des déclarations TVA.....	28
9.2.5.2.2 eCom.....	28
9.3. AUTRES IMPOTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS (ENREGISTREMENT - SUCCESSIONS - TIMBRES - HYPOTHEQUES - NOTARIAT)	29
9.3.1. SERVICE LEGISLATION, CONTENTIEUX ET RELATIONS INTERNATIONALES.....	30
9.3.1.1. <i>Bureaux d'enregistrement et de recette</i>	30
9.3.1.2. <i>Bureaux des hypothèques</i>	31
9.3.1.3. <i>Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure</i>	31
9.3.1.4. <i>Service des dispositions de dernière volonté</i>	31
9.3.1.5. <i>Divers</i>	31
9.3.2. SERVICE INSPECTION.....	33
9.4. DOMAINES	34
9.4.1. <i>Biens mobiliers</i>	34
9.4.2. <i>Immeubles</i>	34
9.4.3. <i>Inventaire "Domaine de l'Etat"</i>	35
9.4.4. <i>Successions vacantes</i>	35
9.5. INFORMATIQUE	36
9.6. DIVERS	38
GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTERIELS.....	38
SEMINAIRE FISCALIS ORGANISE A LUXEMBOURG DU 20 AU 22/06/2005.....	38
REFLEXIONS AVANT LE DEPART EN RETRAITE DE MONSIEUR PAUL BLESER, DIRECTEUR.....	39

Index des tableaux et graphiques

Figure 1: Effectif du personnel de l'AED au 31/12/2005	6
Figure 2: Évolution de l'effectif des fonctionnaires de l'AED de 1990 à 2005	7
Figure 3: Recettes principales depuis 1970	7
Figure 4: Évolution des recettes principales depuis 1970	8
Figure 5: Jours de formation 2005.....	10
Figure 6: Le courriel (e-mail) adressé à aed.info@en.etat.lu	13
Figure 7: Assujettis à la TVA suivant périodicité	16
Figure 8: Nombres d'assujettis et de fonctionnaires aux B.I. 1 - 10 (1985 – 2005)	17
Figure 9: Demandes de remboursement TVA dans le cadre de la 8 ^e Directive.....	18
Figure 10: TVA remboursée en matière de logement	19
Figure 11: Nombre de contrôles effectués par le SAF	20
Figure 12: Suppléments résultant des contrôles effectués par le SAF.....	20
Figure 13: Dossiers traités par le Service du Contentieux en matière de TVA	25
Figure 14: Affaires de contentieux TVA introduites devant les tribunaux.....	25
Figure 15: Nombre de demandes d'assistance mutuelle en matière de contrôle TVA	26
Figure 16: Nombre de demandes d'assistance en matière de recouvrement de TVA.....	27
Figure 17: Nombre de contrôle de validité du n° d'identification européen.....	28
Figure 18: TVA dans le cadre du commerce électronique au Grand-Duché.....	29
Figure 19: TVA revenant au Luxembourg dans le cadre du e-commerce au G.-D.....	29
Figure 20: Évolution des droits d'enregistrement de 1997 à 2005.....	30
Figure 21: Évolution des transactions immobilières entre 1997 et 2005.....	31
Figure 22: Crédit d'impôt en matière de droit d'enregistrement (bëllegen Akt)	32
Figure 23: Participants de la 12 ^e « Journée du receveur » à Bourglinster (12 mars 2005).....	32
Figure 24: Actes établis par la Division Domaines	34
Figure 25: Inventaire des parcelles immobilières de l'État.....	35
Figure 26: Nombre de successions vacantes	36
Figure 27: Participants au séminaire FISCALIS organisé à Luxembourg	38
Figure 28: Évolution du nombre de dossiers TVA par fonctionnaire de 1991 à 2005	39

9. Administration de l'Enregistrement et des Domaines

INTRODUCTION

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) est une des trois administrations fiscales de l'Etat. Elle est compétente en matière d'impôts indirects. L'Administration des Contributions directes (ACD) s'occupe des impôts directs et l'Administration des Douanes et Accises (ADA) a dans ses compétences entre autres le recouvrement des droits de douanes et d'accises.

Les attributions de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines consistent dans la **perception**:

1. Des droits d'enregistrement. – Enregistrement des actes civils publics, sous signature privée et administratifs, des actes judiciaires et extrajudiciaires; réception des mutations verbales d'immeubles; droits d'enregistrement et amendes applicables à ces sortes de transmissions, ainsi que les taxes de transmission et d'abonnement établies sur les titres des sociétés holding et des organismes de placement collectif (OPC).
2. Des droits d'hypothèques. – Formalités hypothécaires, inscription, transcription, droits établis sur ces formalités; conservation des hypothèques; délivrance des états et certificats.
3. Des droits de succession et de mutation par décès. – Réception des déclarations de succession et de mutation par décès, liquidation des droits sur les transmissions de biens qui s'opèrent par le décès.
4. Des droits de timbre. – Débit des timbres de dimension, timbres mobiles, passeports, permis de chasse et de pêche, cartes d'identité pour étrangers, droits de chancellerie, droits et amendes de timbre.
5. De la taxe sur la valeur ajoutée.
6. De l'impôt sur les assurances.
7. Des amendes de condamnation en matière répressive et des frais de justice. –des avertissements taxés.
8. Des droits et revenus domaniaux de toute espèce. – Régie et administration des propriétés de l'Etat, autres que les propriétés boisées et les biens affectés à un service public; recouvrement des produits et revenus domaniaux et de ceux régis ou affermés par l'Etat, des produits accessoires des forêts domaniales et des frais de garde des bois communaux et des établissements publics, de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches; vente d'alevins et truitelles, vente du mobilier de l'Etat, des animaux importés ou saisis, objets délaissés; régie des biens vacants et sans maître; séquestre et administration des biens des contumaces; recherche et prise de possession des successions en déshérence; examen et discussion des comptes des curateurs aux successions vacantes; redevances foncières; frais d'adjudication qui se font par l'Etat; frais d'entretien des personnes séquestrées et frais d'études d'anciens élèves boursiers.

9. De tout recouvrement en matière d'assistance judiciaire. – Avances, recouvrements et répartitions concernant l'assistance judiciaire et la procédure en débet. En cette matière l'administration fait l'avance des frais de la procédure.
10. Des taxes de brevets d'invention et de marques de fabrique déposées.
11. Des frais de publication au Mémorial.
12. Des taxes perçues pour la délivrance d'extraits du Casier judiciaire.
13. Des taxes sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules.
14. Des taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg.

L'administration est en outre chargée de différents **services** à effectuer sans qu'il y ait des réalisations de recettes, taxes ou autres droits:

- a) Du service de la caisse des consignations (gestion des dossiers ouverts avant le 1/01/2000).
- b) De la surveillance à exercer en ce qui concerne l'exécution de certaines obligations imposées aux officiers publics, notaires, huissiers.
- c) De la confection des actes visés par l'article 4 de la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.
- d) Du service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure en vertu de l'article 4 de la loi du 14 juillet 1966 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale; de la tenue des registres des droits sur aéronef en vertu de l'article 2 de la loi du 29 mars 1978 concernant la reconnaissance des droits sur aéronef.
- e) Des acquisitions visées à l'article 13 et la rédaction des actes prévus par l'article 14 de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.
- f) De la confection de tout compromis et de tout acte définitif constatant les acquisitions faites pour compte de l'Etat par le comité d'acquisition.
- g) Des attributions de l'ancien Office des Séquestres dissous par la loi du 12 juin 1975.
- h) De la surveillance des sociétés holding.
- i) De l'inscription des dispositions de dernière volonté.
- j) Du service du registre public maritime luxembourgeois.

Remarque: Les attributions principales de l'administration de l'enregistrement et des domaines sont déterminées par l'article 1^{er} de la loi organique de l'administration du 20 mars 1970 (Mémorial A – n° 17 du 26/03/1970, p. 401).

La structure du rapport d'activité des différentes divisions s'appuie sur l'organigramme de l'administration :

voir <http://www.aed.public.lu/administration/orga/Organigramme2005.pdf>.

9.1. AFFAIRES GENERALES

9.1.1. Service personnel, budget, comptabilité

(1 inspecteur de direction 1^{er} e.r., 1 chef de bureau adjoint, 1 rédacteur principal, 2 commis adjoints, 1 employée)

9.1.1.1. Personnel

L'effectif autorisé de l'AED au 31.12.2005 est le suivant :

carrière	nombre	(%)	m	%	f	âge
supérieure	13	(4,74)	77	23	44	
rédacteur	175	(63,89)	58	43	39	
expéditionnaire	81	(29,56)	51	49	38	
garde des domaines	1	(0,36)	100	0	33	
garçon de bureau	4	(1,46)	50	50	43	
total fonctionnaires	274	(100)	57	43	38	
employés	36		26	74	40	
ouvriers	4		100	0	42	

Figure 1: Effectif du personnel de l'AED au 31/12/2005

Il faut y ajouter :

- 16 employés (engagés sur base d'un contrat à durée déterminée),
 - dont 12 ont été accordés à l'AED en tant que renforcement temporaire pour la durée de deux ans ;
 - les 4 autres remplacent des fonctionnaires en congé pour travail à mi-temps respectivement en congé sans traitement ;
- 5 employés engagés sur base d'un contrat d'auxiliaires temporaires (CAT) ;
- 26 femmes de charge.

En 2005, un renforcement de deux informaticiens diplômés et de trois employés de la carrière C a été consenti à l'AED.

En ce qui concerne la réorganisation des services de la Direction, celle-ci a transmis au Ministre des Finances en janvier 2004 un projet de règlement déterminant l'organisation de la Direction. Malgré plusieurs rappels à Monsieur le Ministre des Finances ledit règlement, fruit d'une longue discussion au sein de l'Administration, important pour la régularisation de certaines situations relatives aux attributions des fonctionnaires, n'a toujours pas été soumis par le Ministre compétent au Conseil de Gouvernement, alors qu'aucun grief, aucun motif n'a été porté à la connaissance de la Direction, expliquant la raison de ce blocage préjudiciable à la bonne marche de l'administration.

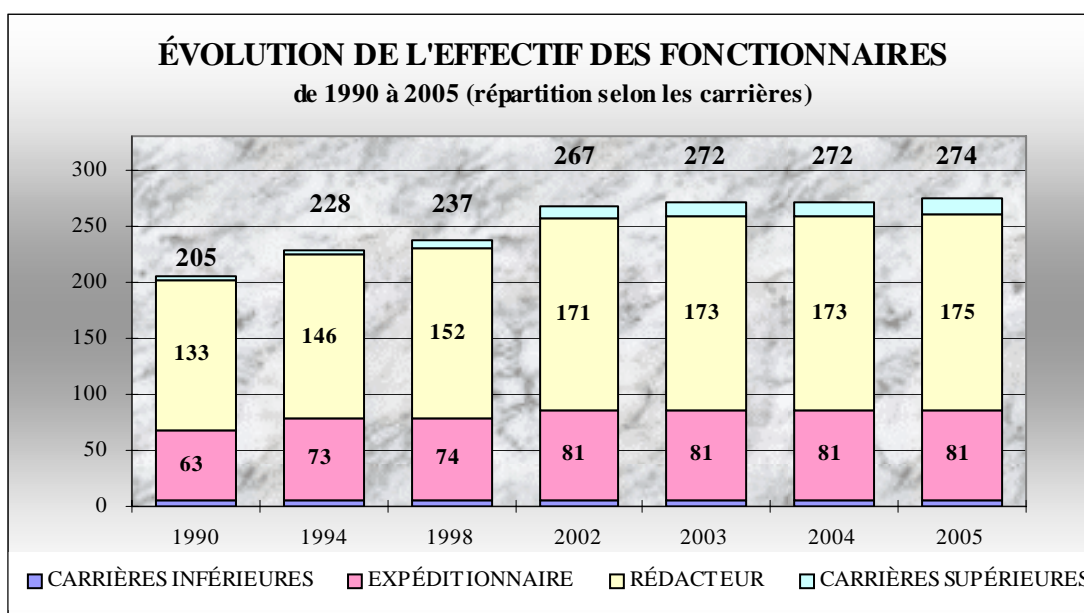


Figure 2: Évolution de l'effectif des fonctionnaires de l'AED de 1990 à 2005

9.1.1.2. Budget

Pour ce qui est des recettes réalisées par l'administration, il est intéressant de remarquer que celles de la TVA constituaient entre l'année 2001 et 2004 le revenu individuel le plus important dans le Budget de l'État, même après déduction de la partie revenant à la Commission Européenne qui était de 221.2 mio € en 2005¹.

Les principales recettes sont indiquées en millions d'euros :

Année	TVA	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement	Taxes sur les assurances	Droits de successions	Droits d'hypothèques	Droits de timbre
1970	28,911	7,951	6,069	1,269	1,641	0,668	2.308
1980	148,194	27,528	25,962	4,660	5,147	2,573	1,540
1990	504,155	116,043	96,759	15,238	11,162	8,641	3,732
2000	1.242,977	468,836	212,208	22,562	28,411	10,943	6,965
2001	1.359,006	468,217	186,979	24,575	20,877	13,126	10,977
2002	1.438,742	403,561	122,351	25,081	33,129	12,449	10,997
2003	1 605,095	357,832	124,273	29,775	48,509	10,074	11,066
2004	1 785,877	410,569	142,755	28,746	39,682	13,314	11,803
2005	1 383,856	493,484	160,642	28,120	44,057	15,648	11,981

Figure 3: Recettes principales depuis 1970

La diminution des recettes de la TVA est due à plusieurs faits :

- des remboursements importants concernant la TVA de l'année 2004 ne pouvaient être effectués qu'en 2005 après que les dossiers avaient pu être contrôlés. Les délais de vérification sont dus au manque de fonctionnaires expérimentés et à

¹ la TVA constitue une des ressources propres de la Commission Européenne

l'augmentation des cas de fraude de plus en plus complexes surtout au niveau européen ;

- une augmentation plus que proportionnelle des remboursements de TVA aux assujettis établis à l'étranger. Pour respecter les contraintes imposées par la 8^e Directive, il y a eu un renforcement temporaire en personnel du Bureau d'Imposition 11 qui a permis à diminuer les retards de 28 mois d'attente à 8 mois (voir 9.2.3.3.1 Remboursement de la TVA aux assujettis non établis au Grand-Duché) ;
- l'augmentation du nombre des faillites.

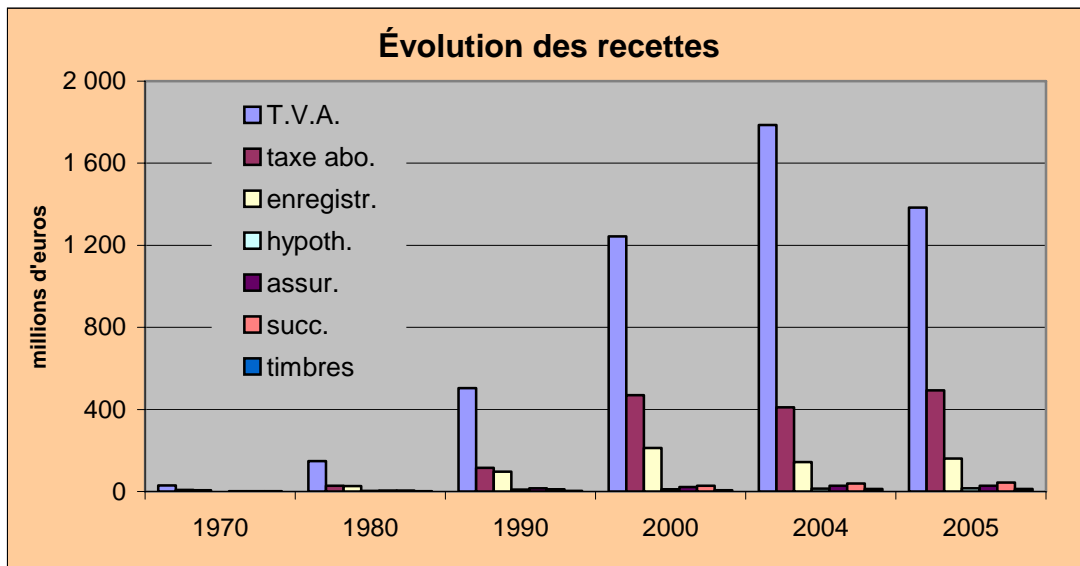


Figure 4: Évolution des recettes principales depuis 1970

9.1.2. Service formation, relations avec le public, réforme administrative

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 expéditionnaire)

9.1.2.1. Formation

9.1.2.1.1. Formation sur le plan national

a) La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.

Au courant de l'année 2005, **14 fonctionnaires stagiaires** (10 rédacteurs, 4 expéditionnaires) sont entrés à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines après avoir reçu leur formation générale à l'I.N.A.P.

3 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.N.A.P. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (branche : régime fiscal du Luxembourg).

Le délégué à la formation de l'administration est membre de la Commission de coordination à l'I.N.A.P. qui s'occupe e.a. du programme de la formation générale du personnel de l'État et de l'analyse des résultats d'examen de fin de stage.

b) La formation spéciale en vue des examens ²

Les cours de **formation spéciale** de l'administration, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques **30 fonctionnaires** comme suit:

- Droit civil - cycle 1, Enregistrement, TVA, Successions, Domaines de l'État, Comptabilité de l'État, Comptabilité commerciale - cycle 1 : 7 rédacteurs-stagiaires et 2 expéditionnaires ;
- Enregistrement, TVA, Successions, Domaines de l'État, Comptabilité de l'État, Hypothèques : 4 expéditionnaires-stagiaires ;
- TVA, Enregistrement, Hypothèques, Droit civil - cycle 2, Droit commercial, Comptabilité commerciale - cycle 2, Notariat : 17 rédacteurs.

8 rédacteurs-stagiaires et 2 expéditionnaires-stagiaires ont réussi aux examens de fin de stage et 9 rédacteurs, dont 3 « changement de carrière » ont passé avec succès la session de l'examen de promotion de l'année 2005.

c) La formation continue

137 agents ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'**I.N.A.P.** Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une grande participation (52 fonctionnaires) aux cours en micro-informatique (Lotus Notes, Windows, Word, Excel, Access, Powerpoint, Novell) suite à l'informatisation poussée de l'administration.

9.1.2.1.2. Formation sur le plan international

La Commission Européenne (DG TAXUD) a remplacé en 1998 le *programme MATTHAEUS-TAX* ³ par le *programme FISCALIS*, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations. En 2002, ledit *programme FISCALIS* a été prolongé de 5 ans tout en y intégrant à partir de 2003 la fiscalité directe et les impôts sur les assurances. Ce programme qui est financé par la Commission Européenne

² Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler les deux règlements grand-ducaux du 9/07/1999, portant réorganisation de la formation, l'un *fixant les programmes de la formation spéciale pour les carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur* et l'autre *fixant les conditions de nomination définitive et de promotion du personnel de l'administration de l'enregistrement et des domaines et arrêtant les programmes ainsi que les modalités d'appréciation des résultats des examens de fin de stage et de promotion*: à l'instar de ce qui fonctionne à l'Administration des Contributions directes et à l'Institut National d'Administration Publique, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

³ Le programme a été créé en 1991 en phase pilote sous le nom « Interfisc » en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte (TVA et accises) à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux

concerne les administrations fiscales des 25 États membres ⁴ et celles des 3 pays candidats de l'Europe centrale et orientale (PECO) ⁵.

En 2005, 11 fonctionnaires originaires des États membres ont fait un stage de caractère général de 15 jours et 3 en ont fait un échange d'une semaine ciblé sur e-audit. Deux fonctionnaires luxembourgeois ont participé dans le cadre de ce programme à un échange ciblé en Autriche. - Depuis 1991, 53 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 103 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de l'administration nationale.

30 fonctionnaires de l'AED ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant e.a. les sujets 'procédures de contrôle', 'imposition du travail en noir' ⁶, 'e-audit', 'fraude carrousel', 'collaboration des administrations T.V.A.', 'assistance en matière de recouvrement' et 'facturation électronique'.

Au courant de 2005, 6 fonctionnaires de l'administration ont participé à des contrôles multilatéraux organisés sur le plan européen dans le même cadre.

Somme toute, un **total de 1.809 jours de formation** a été dispensé aux fonctionnaires et employés de l'Enregistrement en 2005, dont 52% des cours ont été suivis à l'INAP.

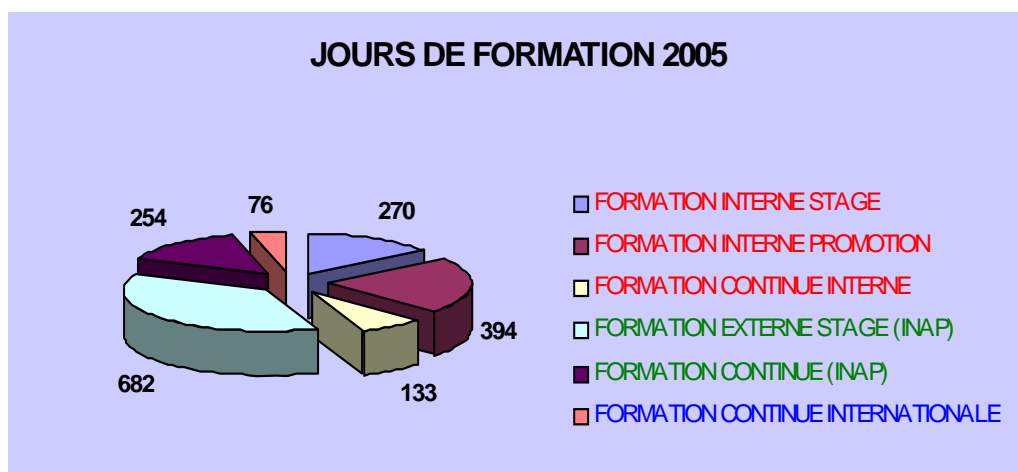


Figure 5: Jours de formation 2005

9.1.2.2. Relations avec le public

Le Service des Relations avec le public est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

⁴ Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie

⁵ Bulgarie, Roumanie et Turquie. Les discussions ont été entamées avec la Croatie en vue de l'intégrer également dans ledit programme. Les pays candidats doivent financer eux-mêmes leur participation.

⁶ Ce séminaire a été **organisé du 20 au 22 juin par l'Administration de l'Enregistrement** et des Domaines en collaboration avec la DG TAXUD de la Commission Européenne. Quelques 100 experts venant des États membres, des pays candidats, ainsi que des administrations fiscales luxembourgeoises et de l'Inspection du Travail et des Mines y ont participé (voir page 38).

Une vingtaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études secondaires, resp. universitaires. – En outre, le Service des Relations publiques participe à des réunions d'information organisées dans les établissements scolaires.

Dans le cadre des relations avec le public, un **Code de conduite** a été élaboré. L'objectif primaire du code est de donner un aperçu général des règles de conduite à respecter par les agents de l'administration de l'enregistrement et des domaines. A ce titre, il ne reprend qu'une sélection des textes légaux et réglementaires jugés les plus importants. Il est la suite d'un engagement pris par les responsables de l'administration à l'occasion d'une entrevue avec la délégation du Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO), DG1 – Affaires juridiques, services des problèmes criminels.

Le code cite, d'une part, les règles contraignantes dictées par les lois et règlements en vigueur et émet, d'autre part, les interprétations et recommandations qu'il a été jugé utile d'y ajouter. L'émission du code constitue un point de départ. Il est évident que l'évolution de la législation, de la jurisprudence et plus généralement des mœurs ne manqueront pas de générer des adaptations futures. Les agents de l'administration disposeront donc à l'avenir d'un résumé, facilement accessible sur le réseau interne, des règles déontologiques de leurs fonctions.

Malgré ces divers efforts d'améliorer les relations avec le public, il reste un grand problème. Alors que l'**exiguïté des locaux** disponibles pour les services de l'Administration à **Luxembourg-Ville** est connue depuis longtemps et qu'un nouveau bâtiment, regroupant entre autres tous les Services de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a fait l'objet d'un projet de loi (n° 5006 du 8/08/2002 relatif à la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Luxembourg-Gare), les désavantages de la situation actuelle sautent aux yeux en raison

- des loyers élevés à payer par l'Etat pour les locaux « provisoires » de certains Services (Bâtiments Plébiscite, Omega II, Avenue Guillaume)
- de l'emplacement excentrique des bureaux aux confins de la Ville, (Plateau du Kirchberg et Gasperich en passant par l'avenue Guillaume et la Place des Martyrs à la Gare) la dispersion des Services contraire à la convivialité d'un Service Public ;
- de l'impossibilité d'organiser et de surveiller efficacement les divers services de l'Administration ;

la construction d'un édifice central tel que prévu s'impose .

Dans différentes **conférences de presse**,

- l'administration a publié ses efforts de modernisation et d'informatisation et a analysé l'évolution des ses recettes lors des conférences sur les Journées du Releveur et de la TVA ;
- les résultats encourageants suite à une meilleure collaboration entre les administrations européennes ont été présentés à l'occasion de l'échange de fonctionnaires européens dans le cadre du *programme FISCALIS* .

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a édité des **brochures de vulgarisation** des dispositions légales à l'instar entre autres de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la TVA*' (http://www.aed.public.lu/tva/Brochure_FR.pdf)

- relatives au crédit d'impôt en matière des droits d'enregistrement et de transcription (http://www.aed.public.lu/enregistrement/bellegen_akt.pdf « Bëllegen Akt »)
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement (http://www.aed.public.lu/tva/logement/forms/tva_logement_fr.pdf).

9.1.2.3. Réforme administrative

Après l'aménagement d'un **guichet d'accueil** au bâtiment « Bourbon » (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet a été construit au bâtiment « Guillaume » (Direction). Après le déménagement en juin 2003 des bureaux de recette d'enregistrement, de successions et d'hypothèques, installés précédemment au Plateau du Saint Esprit à Luxembourg-Ville, un 3^e guichet d'accueil pourrait être installé dans le nouveau bâtiment administratif « Omega » à Luxembourg-Gasperich. - En ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Pour mieux servir les utilisateurs des services offerts par l'administration, le bureau de recette principal à Luxembourg-Ville (Luxembourg-Domaines) était à titre d'essai pendant une période de sept mois 2003 accessible au public les jours ouvrables de 8.00h à 16.00h sans interruption. Malheureusement, cette idée n'a pas connu le succès escompté.

Deux grands projets en voie de réalisation sont la construction du site Internet de l'administration et la création du dossier électronique dans la cadre de l'installation d'un système « gestion électronique des documents » (**GED**).

Le site Internet est en fait subdivisé en 2 parties. A l'adresse <https://saturn.etat.lu/etva/index.do>, notre administration en collaboration avec le *Centre Informatique de l'État* et la cellule *e-Luxembourg* a préparé un **site interactif sur Internet**. Les clients y trouvent toutes sortes d'informations et de formulaires concernant les déclarations en matière de TVA. Le volet « **déclaration T.V.A. électronique** » fonctionne depuis juillet 2003 (voir 9.2.5.2 *Projets informatiques*). - En ce concerne le compteur des visites sur eTVA, nous avons enregistré entre 4.263 et 5.432 visites par mois pendant les 6 derniers mois.

Le volet « **information** » est entré en production avec quelques 400 pages fin avril 2004 à l'adresse <http://www.aed.public.lu/index.html>. Actuellement presque 500 pages peuvent être consultées. Nous avons enregistré en 2005 entre 400 (en août) et 600 (en janvier) visites en moyenne par jour avec consultation de 1.800 à 3.000 pages quotidiennement. Les pages les plus souvent ouvertes sont celles des « Formulaires T.V.A. », de la « T.V.A. sur logement » et des « Domaines » (renseignements sur les ventes publiques). Les outils « Rechercher » et « Contact » sont souvent utilisés pour retrouver vite l'information requise surtout dans les matières autres que la TVA ; on doit en conclure que les consultations en matière de TVA sont effectuées plutôt par des habitués. Pour ce qui concerne la rubrique « Foire aux questions – FAQ », elle est le plus souvent ouverte pour se renseigner sur la T.V.A. en matière de voiture. Les visiteurs du site sont originaires à plus de deux tiers du Grand-Duché, 15% de la France, 10% de la Belgique, 5% de l'Allemagne, 2% des Etats-Unis,

Les courriels (e-mails) envoyés à notre adresse aed.info@en.etat.lu concernent à 71% sur un total de 488 (198 demandes en 2004) des problèmes en matière de T.V.A. :

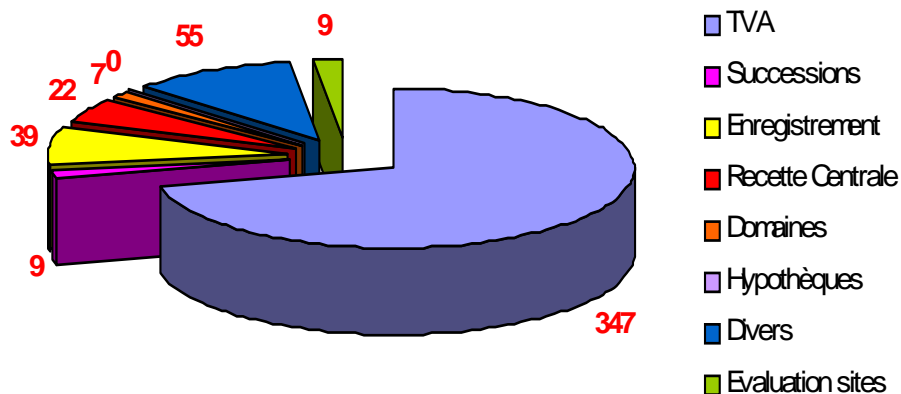


Figure 6: Le courriel (e-mail) adressé à aed.info@en.etat.lu

9.2. T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

9.2.1. Service Législation

(1 conseiller de direction adjoint, 3 inspecteurs)

Travaux réalisés en 2005

1. Travaux en relation avec les textes légaux et réglementaires suivants :
 - Loi du 25 avril 2005 concernant l'assistance administrative entre les États membres de la Communauté européenne en matière de taxes sur les primes d'assurance; préparation du texte d'un projet de règlement grand-ducal basé sur ladite loi ;
 - Règlement grand-ducal du 7 avril 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives ;
 - Règlement grand-ducal du 23 décembre 2005 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - Article 6 de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour 2006.
2. Émission des circulaires suivantes :
 - Circulaire N° 682bis-6 du 19 décembre 2005 (liste des pièces d'or remplissant, pour l'année 2006, les critères fixés à l'article 26ter, partie A, point ii), de la directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977, modifiée par la directive 98/80/CE du Conseil du 12 octobre 1998 (régime particulier applicable à l'or d'investissement) ;
 - Circulaire N° 717 du 27 décembre 2005 (mesures d'exécution de la directive 77/388/CEE) ;

- Circulaire N° 718 du 30 décembre 2005 (Taux réduit et super-réduit de TVA – Annexes Abis et B de la loi TVA).
3. Travaux de codification portant sur la législation TVA.
 4. Réalisation d'analyses et d'avis en rapport avec la législation TVA.
 5. Examen de questions de principe et d'interprétation.
 6. Formation comprenant des cours spéciaux au sein de l'administration et des cours à l'Institut national d'administration publique.

Travaux envisagés pour 2006/2007

Il s'agira notamment de suivre et d'analyser l'évolution du droit communautaire en matière de TVA et d'assurer les travaux préparatoires en vue de l'adaptation de la législation nationale.

9.2.2. Service Relations internationales

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang)

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres TVA et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la TVA, des problèmes découlant de l'application de la 6^{ème} directive TVA;
- 3° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, de documents de travail élaborés par la Commission européenne et portant sur
 - le lieu des prestations de services rendues à des non assujettis (services B2C);
 - le traitement aux fins de la TVA des bons de valeur nominale à usage multiple;
- 4° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative et à l'assistance mutuelle en matière de recouvrement entre les États membres de l'Union européenne;
- 5° l'examen, au sein du comité Fiscalis, de la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS 2003-2007) et des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires, la coopération efficace et étendue entre les États membres et entre eux et la Commission ainsi qu'à l'amélioration continue des procédures administratives;
- 6° la discussion au Groupe des Questions Fiscales - Fiscalité Indirecte (TVA), sous la présidence d'un fonctionnaire de l'administration du 1^{er} janvier au 30 juin 2005,
 - de la proposition de directive du Conseil relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (refonte);
 - de la proposition de règlement du Conseil portant mesures d'exécution de la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée;

- de la proposition de directive du Conseil portant sur la rationalisation des dérogations octroyées en application de l'article 27 de la sixième directive TVA;
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (recherche d'un compromis);
- de la proposition de directive du Conseil portant modification de la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le lieu des prestations de services (B2B et B2C);
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier les obligations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (notamment instauration du système du guichet unique);
- de la proposition de directive du Conseil définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévu par la directive 77/388/CEE, en faveur des assujettis non établis à l'intérieur du pays mais qui sont établis dans un autre État membre;
- de la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1798/2003 en vue d'introduire des modalités de coopération administrative dans le cadre du système de guichet unique et de la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée;
- de demandes de dérogations (sixième directive TVA - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe de Travail n° 9 sur les impôts sur la consommation institué au niveau de ce Comité;
- à des réunions au niveau du Benelux portant sur différents problèmes rencontrés en matière d'application des dispositions en vigueur en matière de TVA et de coopération administrative TVA;
- à différents séminaires organisés par les services de la Commission européenne dans le cadre du programme FISCALIS sur la perception de la TVA et les procédures de contrôle. – Un de ces séminaires a été organisé ensemble avec notre administration : un total de quelques 100 délégués des 25 États membres, des 3 pays candidats et des administrations luxembourgeoises concernées (Inspection du Travail et des Mines, Administration des Contributions directes, Administration des Douanes et Accises et Ministères des Finances) s'étaient réunis à la fin de la Présidence au Kirchberg pour discuter du contrôle et de l'imposition de l'économie souterraine dans le secteur de la construction.

Travaux envisagés pour 2006/2007

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Fiscales - Fiscalité Indirecte) aux réunions

1. qui continueront la discussion
 - de la proposition de directive du Conseil portant sur la rationalisation des dérogations octroyées en application de l'article 27 de la sixième directive TVA;
 - de la proposition de directive du Conseil relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (refonte);

- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (recherche d'un compromis);
 - de la proposition de directive du Conseil portant modification de la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le lieu des prestations de services (B2B et B2C);
 - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier les obligations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée;
 - de la proposition de directive du Conseil définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévu par la directive 77/388/CEE, en faveur des assujettis non établis à l'intérieur du pays mais qui sont établis dans un autre État membre;
 - de la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1798/2003 en vue d'introduire des modalités de coopération administrative dans le cadre du système de guichet unique et de la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée;
2. qui entameront la discussion de toute proposition de directive ou de règlement que la Commission européenne sera amenée à proposer dans le contexte de sa stratégie visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le cadre du Marché Intérieur.

9.2.3. Service Inspection des bureaux d'imposition et de contrôle

(1 conseiller de direction adjoint, 1 chef de bureau adjoint, 1 rédacteur principal)

9.2.3.1. Assujettis à la T.V.A.

Le nombre d'assujettis à la T.V.A. inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch-sur-Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

déclaration annuelle (moins de 112.000 €):	20 650
déclaration trimestrielle (entre 112.000 et 620.000 €):	12 330
déclaration mensuelle (plus de 620.000 €):	<u>7 874</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>40 854</u>

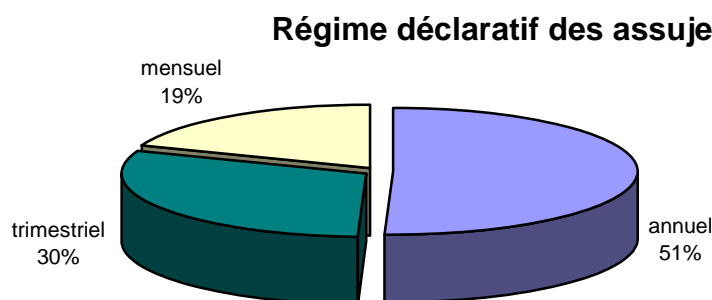


Figure 7: Assujettis à la TVA suivant périodicité

Après un léger décroissement du nombre des assujettis de 1999 (32.542) à 2000 (31.971) dû aux actions particulières de radiation de sociétés fictives sans activité économique réelle et à une immatriculation plus préventive de nouvelles sociétés, une augmentation sensible de nouveaux dossiers est à constater à partir de 2001 : 4,9% du 1/01 au 31/12/2002 (34.900), 4,41% du 1/01 au 31/12/2003 (36.439), 6,36% du 1/01 au 31/12.2004 (38.758) et 5,41% au 31/12/2005 (40.854). Dans ce contexte, il importe de noter que le nombre des assujettis, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni siège social au Luxembourg, mais effectuant des livraisons de biens et des prestations de service dont le lieu est situé au Grand-Duché, a fortement progressé.

9.2.3.2. Les bureaux d'imposition

Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (57,25 fonctionnaires et 6 employés : voir également figure 26 à la page 39) au cours de l'année 2005 s'élève à 27.218 (nombre d'exercices imposés : 42.957). - La Recette centrale a refait une partie du retard de comptabilisation des déclarations. En revanche, l'envoi électronique des déclarations ne connaît toujours pas le succès espéré. Le supplément de T.V.A. résultant des rectifications et des taxations d'office (**sans** les taxations d'office pour défaut de déclaration) s'élève à 84.558.307,53.- €

En outre, le bureau d'imposition 10 à Luxembourg (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 288 décomptes / titres de recettes pour des opérations économiques isolées (montant de la T.V.A. : 2.226.179,80.- €).

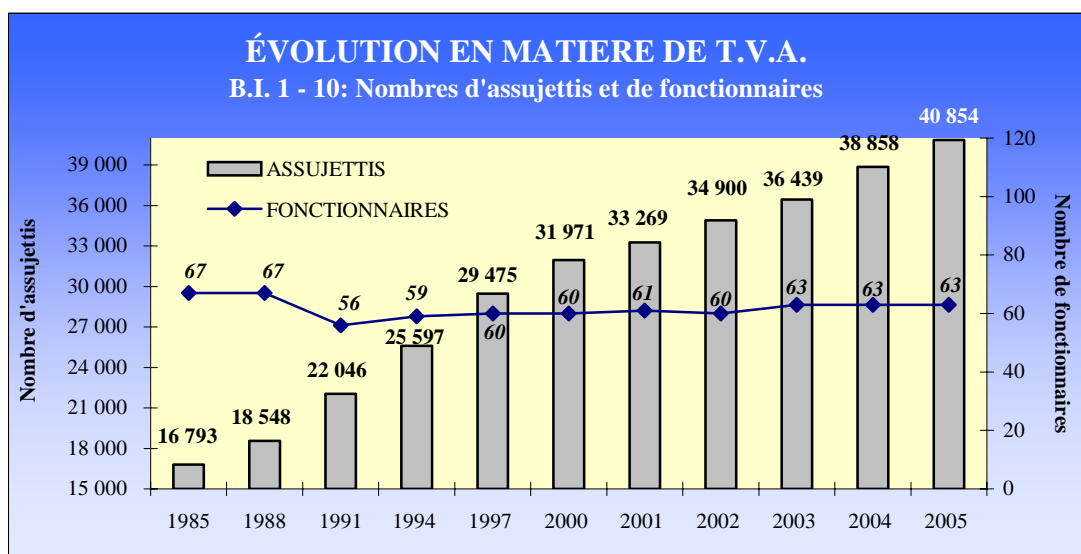


Figure 8: Nombres d'assujettis et de fonctionnaires aux B.I. 1 - 10 (1985 – 2005)

9.2.3.3. Les bureaux de remboursement de la T.V.A.

9.2.3.3.1 Remboursement de la TVA aux assujettis non établis au Grand-Duché

Le **bureau d'imposition 11** (8 fonctionnaires, 4 employés, 9 employés à durée déterminée et 1 CAT⁷) s'occupe du **remboursement de la T.V.A. à des assujettis**

⁷ dont 2 fonctionnaires dans le *sous-service 'Franchises'*; ils s'occupent du nombre considérable (plusieurs milliers) de certificats de franchises TVA présentés par les ambassades et les personnes

étrangers non résidents dans le cadre de la réglementation basée sur les 8^e et 13^e directives de l'U.E.. Après avoir accumulé un retard très important (quelques 60.000 demandes de remboursement en suspens, ce qui équivalait à un délai d'attente de plus de 2 ans, bien que la directive ne permette que 6 mois), une restructuration avec implémentation d'un nouveau logiciel a été effectuée à la fin de l'année 2002. En plus, le personnel y affecté était renforcé à partir des mois de juillet/août 2004 par 7 fonctionnaires stagiaires qui ont été remplacés à partir du mois d'octobre par 7 agents temporaires. En outre, 2 agents supplémentaires s'occupent du traitement du courrier sortant (impression des bulletins et préparation du courrier normal et des envois recommandés).

En 2005, 87.343 (47.892 en 2004) demandes ont été imposées et notifiées et le montant total des **remboursements s'élève à 150.052.674,30 €** (88.761.517,69 € en 2004 et 49.179.110,66 euros en 2003) sur un montant total demandé de 181.458.563,94 € (97.618.922,80 € en 2004) :

Nombre de demandes à traiter au 31.12.04 47.353
 Nombre de demandes entrées en 2005 : 50.936
 Nombre de demandes traitées: en 2005 : 82.990
 Nombre de demandes validées en 2005 : 87.343 (27.224 en 2003, 53.244 en 2004)

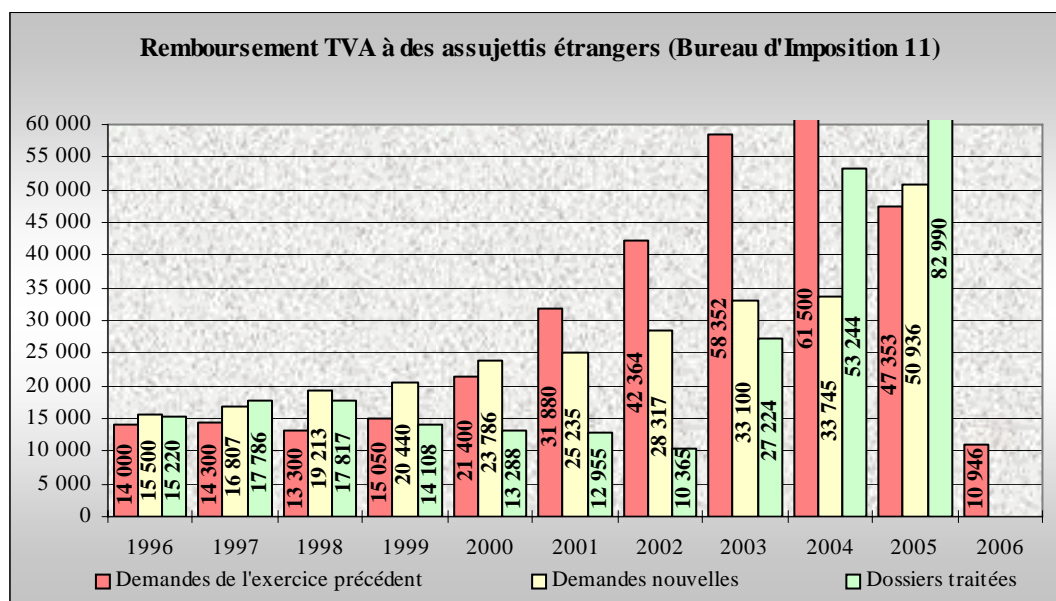


Figure 9: Demandes de remboursement TVA dans le cadre de la 8^e Directive

9.2.3.3.2 Remboursement de TVA en matière de logement

Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 4.239 (2004 5.866) demandes de **remboursement de la T.V.A.** ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (10 fonctionnaires et 5 employés). Sur 7.163⁸ dossiers traités, 293 ont dû être rejetés (238 en 2004) ; 1.154 dossiers n'ont pu être traités jusqu'au 31/12/2005 (4.078 dossiers au 1/01/2005).

ayant le statut diplomatique ou y assimilées, ainsi que par les institutions internationales (notamment communautaires)

⁸ un dossier peut comprendre plusieurs demandes de remboursement pour un même logement

En 2005, le montant des remboursements s'élève à 53.546.646,95 euros sur 3.827 créations et 3.336 rénovations de logements. - **Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à 706.588.003,79 € sur 49.345 créations et 39.992 rénovations d'habitations.**

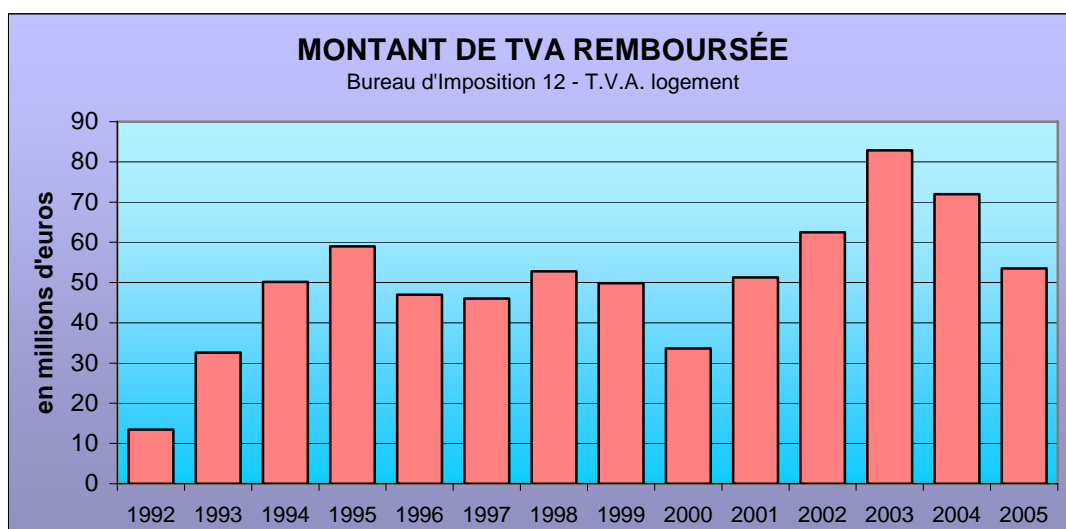


Figure 10: TVA remboursée en matière de logement

Il faut remarquer que la diminution du nombre des demandes de remboursement (2005 : 4.239, 2004 : 5.866, 2003 : 8.158) de même que les montants remboursés (voir graphique ci-devant) est due aux nouvelles dispositions légales du 30/07/2002 créant des mesures fiscales en faveur du logement. Elles ont entraîné une réorganisation partielle dudit bureau d'imposition : **l'application directe du taux de 3% T.V.A. devient possible** en cas d'autorisation. Depuis le 1/11/2002 (date de mise en vigueur), quelques 99.822 **demandes d'agrément** ont été avisées positivement, dont **35.417 en 2005**.

9.2.3.4. Le Service Anti-fraude

(2 conseillers de direction adjoints, 1 attaché de gouvernement 1^{er} en rang, 1 attaché de gouvernement, 4 inspecteurs principaux, 3 inspecteurs et 2 chefs de bureau adjoints)

9.2.3.4.1. Contrôles et assistances

Comme les années précédentes, ce service (13 fonctionnaires, dont un à mi-temps) a enquêté pour une large part, pour les besoins des autorités compétentes des autres États membres et cela au détriment de la recherche de la fraude à l'intérieur de notre pays. En l'année 2005, en analysant les graphiques qui vont suivre, le service a touché le fond. Les **assistances mutuelles** en vertu du règlement communautaire 1798/2003, visant de plus en plus des circuits frauduleux sophistiqués, exigent l'intervention dudit service. Le Luxembourg étant devenu de plus en plus le pays de départ ou de passage de fraudes de plus en plus importantes perpétrées dans les autres États membres, une collaboration de plus en plus étroite entre les services anti-fraude des États membres s'avère nécessaire. Malheureusement le service n'a pas encore été autorisé à faire ces échanges directs prévus par le règlement communautaire précité (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2004) entraînant des retards dans l'échange des informations avec les services spécialisés des autres États membres et par conséquent des pertes fiscales de plus en plus importantes pour les budgets nationaux et le budget communautaire.

Au total **241 sociétés luxembourgeoises ont connu une visite du SAF**. - N'y sont pas compris les quelques 100 assujettis demandant des remboursements de TVA contrôlés en collaboration avec les bureaux d'imposition locaux lors d'une action concertée en décembre 2005 et qui a été organisée par le Service Inspection de la Direction.

Sur le plan national **58 sociétés ont fait l'objet d'un contrôle approfondi** (53 en 2004) se terminant par l'imposition de 142 exercices (115 en 2004) et entraînant un supplément de TVA à payer de 52.705.073,72 €

Par rapport à 2004, le nombre des contrôles traditionnels dans les sociétés a encore baissé pour arriver à un niveau extrêmement bas de 4 (9 en 2004) assujettis contrôlés avec un résultat financier de 168.636,29 €(2004: 5.443.908,57 €).

En conséquence les 54 autres contrôles approfondis (44 en 2004) ont été initiés sur la base d'informations concernant la fraude intra-communautaire avec un résultat financier de 52.536.437,43 €(2004: 39.073.030,62 €).

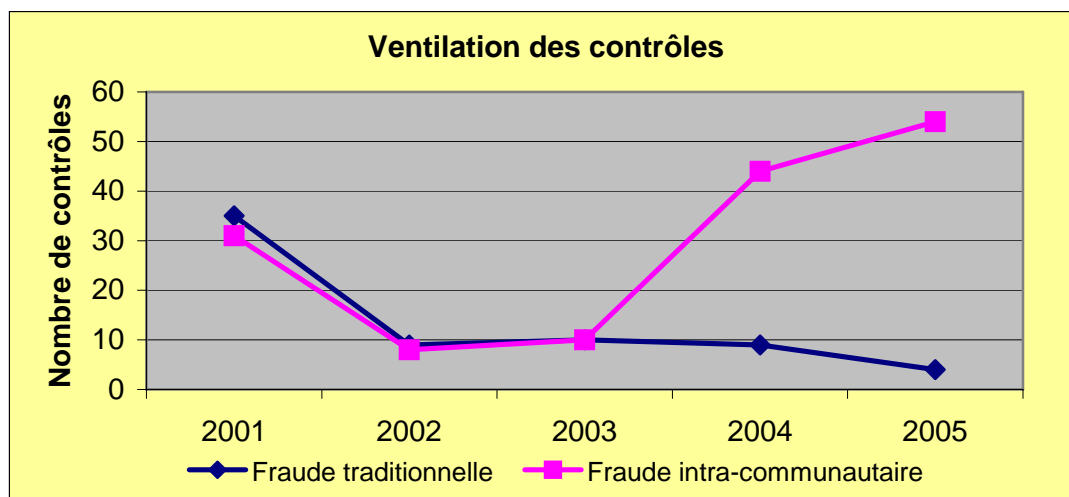


Figure 11: Nombre de contrôles effectués par le SAF

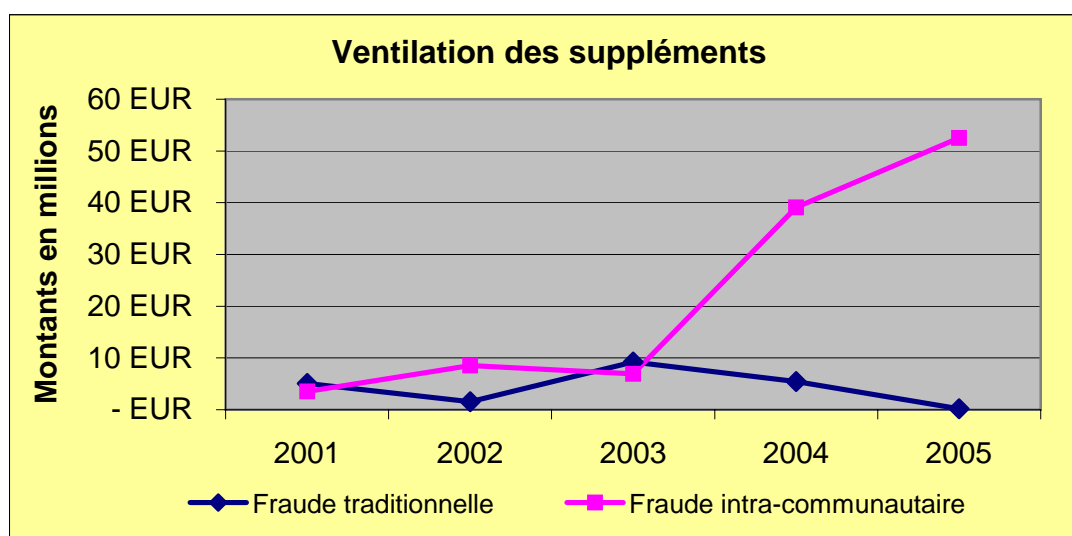


Figure 12: Suppléments résultant des contrôles effectués par le SAF

Statistiquement parlant les interventions du SAF concernent de plus en plus la fraude au niveau intra-communautaire, la fraude nationale traditionnelle étant traitée de parent pauvre, par la force des choses, l'assistance administrative étant sujette à des

règles de délais entre autres très strictes. Depuis l'année 2003 et l'arrivée sur le marché de sociétés ayant des chiffres d'affaires de 50 millions d'euros et plus par semaine, la situation a entièrement dérapée. Ce n'est pas sans raison que divers États membres ont adopté des mesures législatives pour instaurer une solidarité de paiement dans une chaîne frauduleuse ou de mettre entre parenthèses la TVA entre assujettis. Alors, jouer un rôle passif pour nos vérificateurs, alors qu'ils n'ont pas les moyens légaux nécessaires pour prouver la fraude, n'est sûrement pas motivant. Depuis quelques années nous sommes dans une sorte de « quadrature du cercle »: comment prouver une fraude, si l'assujetti refuse de nous fournir les documents comptables, ou, carrément, est aux abonnés absents. Pour avoir des preuves il faudrait une perquisition, mais sans preuves, comment déposer une plainte pour escroquerie fiscale avec pour conséquence des perquisitions ordonnées par un juge d'instruction pour trouver les preuves?

Deux dénonciations pour blanchiment ont été transmises au **Parquet économique**.

A noter que 5 fonctionnaires du SAF ont participé à 9 actions concertées contre le travail clandestin organisées par l'**Inspection du Travail et des Mines** en collaboration avec les Douanes, la Police, l'Administration de l'Emploi, la Médecine du Travail et la Sécurité Sociale. Des suppléments de TVA constatés en 2004 pour plus de 4 millions d'euros ont ainsi pu être recouvrés en 2005.

Des contrôles conjoints avec l'**Administration des Douanes** ont été organisés à 26 reprises. De plus une grande opération de « scanning » des GSM en provenance de Dubaï a été organisée en étroite collaboration avec le Centre Douanier de l'aéroport du Findel. Pendant trois semaines avec l'aide logistique de la Douane britannique et la coopération parfaite et efficace de la Douane luxembourgeoise, cette grande opération internationale a pu avoir lieu. Pendant ce laps de temps tous les GSM en provenance de Dubaï étaient scannés aux aéroports de Heathrow, Manchester, Schiphol, Maastricht, Findel et Copenhague. Deux cargaisons de GSM ont pu être saisies à Zaventem et à Schiphol. Une livraison pour plus ou moins 1.000.000 € a pu être bloquée au Findel par notre administration douanière, et cette cargaison est toujours bloquée à l'heure actuelle. Ceci démontre une volonté mutuelle de coopérer sur le plan national et en souligne son efficacité, quitte à l'améliorer dans le futur.

Sur le plan international **le service a répondu à 132 demandes d'assistance** d'autres États membres. En plus, **88 assistances spontanées** ont été envoyées aux autres États.

Le service a fait 54 demandes d'assistance, mais n'a reçu que 3 réponses. Le pourcentage des réponses étant ridicule, il a été décidé de rallonger les contrôles nationaux d'une manière substantielle. Au 31 décembre 2005 encore 31 demandes d'assistance administrative sur les 53 envoyées en 2004 sont toujours sans réponse. Ceci a eu pour conséquence que différents dossiers nationaux (dont ceux restés en suspens en 2004) ont du être clos faute de recevoir les preuves nécessaires pour prouver la fraude de nos assujettis.

En contrepartie il faut noter que les **échanges informels** d'informations entre les différentes unités anti-fraude nationales **se sont intensifiés**, surtout parce que la majorité de ces unités, sauf la nôtre, ont actuellement l'autorité compétente pour échanger directement des informations sur la base du règlement communautaire 1798/2003.

Dans le cadre du programme européen **FISCALIS**, 4 fonctionnaires du service ont participé à 3 **contrôles multinationaux** organisés simultanément dans plusieurs États membres de l'Union européenne.

9.2.3.4.2. Actions particulières

Dans le cadre du même programme européen **FISCALIS**,

- 6 fonctionnaires ont participé à 4 **séminaires** de formation en matière de fraude. 5 en ont participé à l'organisation d'un séminaire au Luxembourg sur le travail clandestin dans le secteur du bâtiment.
- 1 fonctionnaire est membre d'un **groupe de travail** de la Commission Européenne sur le contrôle informatisé.

Au sein de l'AED,

- 1 fonctionnaire participe actuellement à temps plein au groupe de travail de modernisation de notre Recette Centrale (projet **eRecette**).
- 2 fonctionnaires participent au comité de pilotage ayant pour objet l'informatisation de notre administration.

Finalement 6 fonctionnaires ont participé à 9 **réunions internationales ayant pour objet l'amélioration de la coopération entre notre administration et les services anti-fraude d'autres États membres, ainsi qu'avec l'OLAF**, le service anti-fraude de la Commission Européenne. Ainsi dans des cas spécifiques des stratégies de contrôle ont été définies entre les différents services nationaux, dont une a trouvé des retombées dans un article du périodique allemand « Der Spiegel » (http://www.aed.public.lu/actualites/2005/10/18-kriminalitat/DerSpiegel_42-2005.pdf).

Il faut mentionner que 5 fonctionnaires dudit service font actuellement partie du groupe de maintenance du logiciel d'aide au contrôle **ESKORT**.

Le même groupe a été formé dans l'utilisation du logiciel de contrôle informatisé **SESAM** et a maintenant la pratique nécessaire afin d'être en mesure de former les autres contrôleurs de l'administration à partir de début 2006.

Le service, dans un souci d'améliorer son efficacité, a commencé à nouer des **contacts avec la Justice**. Le combat de la fraude fiscale sans une suite au niveau pénal pour les responsables ne fait qu'aggraver la situation existante, déjà catastrophique. L'impunité des organisateurs favorise l'explosion actuelle du nombre des créations de sociétés frauduleuses au Luxembourg et aussi des dénonciations pour blanchiment transmises par les banques au Parquet économique. Il va sans dire que nous retrouvons toujours les mêmes personnes créant, gérant et finalement liquidant, sinon abandonnant ces sociétés.

De plus nous avons commencé en 2005 une campagne de sensibilisation et de **formation auprès de certains instituts bancaires** de la place en matière de blanchiment d'argent, vu que la fraude carrousel fait maintenant partie du blanchiment et de l'obligation de dénonciation. Comme nous savons que les carrousels ont toujours un côté blanchiment, un rapprochement entre les institutions s'avère extrêmement nécessaire.

Ainsi la participation par un fonctionnaire à un séminaire organisé par l'OLAF pour les membres des Parquets nationaux auprès d'**EUROJUST** à Bruxelles a permis d'approfondir les relations établies en 2004.

A partir du premier janvier 2005 un autre projet a été mis en chantier par le SAF, à savoir EUROPEAN CAROUSEL NETWORK, en abrégé **EUROCANET** entre la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la France et le Luxembourg. Ce projet, qui concerne les unités anti-fraude de ces cinq états-membres, permet d'établir un certain « EWS » (Early Warning System) comme il en existe un au niveau douanier au Benelux en matière de pétrole. Entre autres sont transmises chaque semaine les demandes de validité (de la semaine précédente) effectuées par les grossistes sélectionnés dans les divers États membres, des numéros d'identification de leurs clients européens. Au cours de l'année, vu les résultats positifs de ce projet, l'Irlande et le Danemark ont rejoint activement le projet, alors que l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie et la Tchéquie reçoivent uniquement les informations qui concernent leurs pays, sans qu'ils nourrissent eux aussi la base de données commune. - Actuellement deux fonctionnaires du SAF travaillent sporadiquement sur ce projet pour transmettre les informations et pour faire l'analyse des informations reçues. Comme les fraudeurs actuels achètent généralement auprès des mêmes fournisseurs que leurs prédécesseurs, ce système nous permet de détecter très tôt les nouveaux opérateurs sur le marché remplaçant les sociétés frauduleuses connues ou disparues.

Pour l'**année 2006**, d'importants chantiers sont encore prévus. La collaboration entre la Justice et les administrations fiscales devra être renforcée avec des bases légales adaptées. Une meilleure coopération entre les services anti-fraude des différents États membres devrait aussi permettre d'abolir les barrières nationales existant toujours pour les contrôleurs, mais abolis depuis 1993 pour les fraudeurs.

9.2.3.5. Impôt sur les assurances.

Le bureau d'imposition Luxembourg 4 est compétent pour tous les redevables de l'impôt sur les assurances.

En 2005, **38 compagnies d'assurance** ⁹ étaient inscrites pour l'impôt sur les assurances et pour l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie.

L'impôt perçu au courant de l'année 2005, moyennant l'établissement de 38 impositions, s'élève à **26.571.201,85 €**

Pour **les assurances étrangères agissant en libre prestation de service (LPS)**, le bureau d'imposition IV a établi en l'année 2005 316 titres de recette pour un montant total de **4.832.261,80 €**

9.2.3.6. Divers

9.2.3.6.1 Journée de la TVA

La neuvième journée de la TVA s'est tenue le 27 octobre 2005 à **Rumelange**. Parmi les points abordés lors des discussions figuraient la réorganisation du contrôle TVA, la disponibilité de sources d'informations, l'évolution des logiciels de contrôle, l'apparition de nouveaux types de fraude au niveau européen et la préparation d'une action concertée à l'encontre des plus importants assujettis en crédit de TVA (<http://www.aed.public.lu/actualites/2005/10/28-tva/index.html>).

⁹ le nombre décroissant de compagnies d'assurances immatriculées est dû à diverses fusions et disparitions de compagnies, respectivement à la radiation d'office du fichier suite à la spécialisation sur la branche « Vie » qui est exonérée de l'impôt sur les assurances depuis 1991

9.2.3.6.2 Amendes fiscales

L'administration a prononcé des amendes pour **dépôt tardif respectivement non-dépôt** de déclarations périodiques et annuelles pour un montant de 2.063.365,00.- et des amendes pour autres irrégularités d'un montant total de 16.500,00.- €

9.2.3.6.3 Décharges

Au courant de l'année 2005 seulement un nombre restreint de décharges, 311 au total, n'a été demandé auprès de Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget.

229 demandes de **décharges ont été introduites suite à la faillite des assujettis**. Avant la date du jugement en faillite, ces 229 assujettis restaient redevables vis-à-vis du fisc d'un montant de 32.234.675,19.- € La Recette Centrale a pu recouvrir 356.105,43.- € La somme non recouvrée suite à ces faillites se chiffre à 31.878.569,76 €

Les autres 82 demandes de décharges peuvent être regroupées sur différentes raisons, p.ex. radiation suite à la dénonciation du siège social, du départ à l'étranger sans laisser d'adresse, du décès d'un assujetti Avant l'introduction d'une demande de décharge, ces 82 assujettis ont montré un solde débiteur envers l'administration de 2.342.573.- € La Recette Centrale a pu recouvrir 7.288,63.- € de sorte qu'il restait 2.335.284,43.- € à décharger.

Il reste à conclure que sur ces 311 assujettis, la Recette Centrale n'a pu recouvrir que la médiocre somme de 363.394,06.- € ce qui correspond à 1,054 % du solde débiteur total (34.474.990,60.- €).

9.2.3.6.4 Action concertée

Dans le cadre d'une action concertée au cours du mois de décembre 2005, des fonctionnaires des bureaux d'imposition, du Service Anti-fraude et du Service Inspection de la Direction ont procédé à des **contrôles ponctuels des dossiers de 95 assujettis en crédit de TVA**. Bien que les vérifications ne sont pas encore entièrement clôturées, il y a lieu de noter que l'administration a détecté de nombreuses erreurs de déclaration ou de comptabilisation ainsi que d'**irrégularités**. Les redressements portent sur un **montant total de 12.447.690,92.- €**

9.2.4. Service Contentieux

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 chef de bureau adjoint, 1 rédacteur principal)

En 2005 le service contentieux a traité 1.790 affaires (1.637 en 2004), dont 1.002 (985 en 2004) réclamations contre les amendes fiscales.

En vue du recouvrement des arriérés de TVA, 4.004 **contraintes administratives** ont été rendues exécutoires et 828 **sommations à tiers détenteurs** ont été autorisées. 2.605 dossiers ont été transmis aux huissiers de justice aux fins de recouvrement forcé.

46 dossiers d'assujettis (31 en 2004), à l'égard desquels toutes les actions et procédures de recouvrement ont été épuisées, tout en restant infructueuses, ont été transmis aux autorités compétentes en vue de l'**assignation en faillite** (total des années 1999 à 2005: 789 dossiers), alors que 129 dossiers (230 en 2004) ont été proposés pour la **liquidation judiciaire** (total: 761).

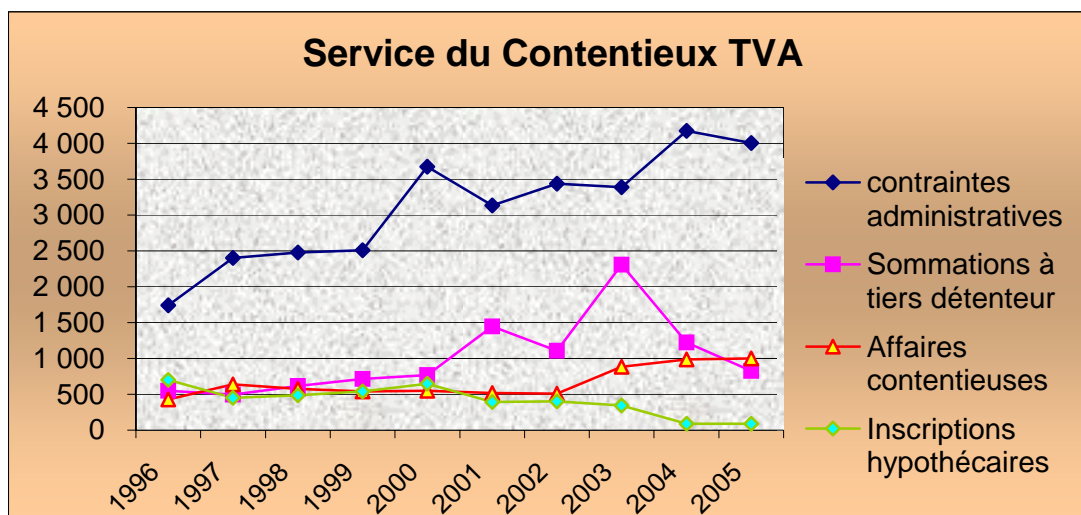


Figure 13: Dossiers traités par le Service du Contentieux en matière de TVA

Fin décembre 2005, 90 **inscriptions de l'hypothèque légale** (88 en 2004) ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor public pour le recouvrement de ses créances de l'année 2002, alors qu'une inscription sur contrainte a été prise au cours de la même année.

Reste à préciser que **84 nouvelles affaires (42 en 2004)** ont été introduites devant les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

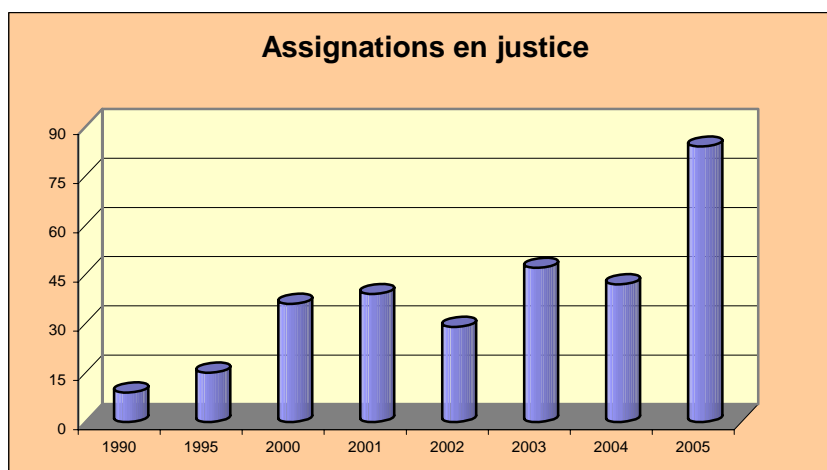


Figure 14: Affaires de contentieux TVA introduites devant les tribunaux

Diverses notes internes, au sujet notamment des procédures de recouvrement, ont été rédigées à l'attention du personnel de la **Recette Centrale** (16 fonctionnaires et 8 employés, dont 3 à contrat déterminé¹⁰). – Il est à remarquer qu'un nouveau projet de réorganisation et d'informatisation de la recette centrale appelé **eRecette**, concernant notamment l'introduction de la contrainte automatique en vue de l'uniformisation des procédures de recouvrement, a été lancé.

¹⁰ 1 fonctionnaire s'occupe exclusivement de la **clôture des dossiers tombés en faillite**, respectivement de ceux où il y a liquidation judiciaire. En 2005, 530 dossiers ont pu être clos (538 en 2004 et 346 en 2003) : dividende reçue 1.874.173,65 €(932.197,20 €en 2004 et 840.107,25 €en 2003).

En 2005, 11 entrevues ont eu lieu avec des assujettis, respectivement leurs comptables et conseillers fiscaux, afin de trouver une solution à leurs difficultés à s'acquitter dans les délais légaux de leurs obligations fiscales.

Le responsable du service a participé en outre aux réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires chargés de la distribution du produit réalisé lors de diverses ventes immobilières, tant forcées que de gré à gré.

Il fait partie de la « cellule de coordination interadministrative » créée en date du 14 janvier 2004, dont le but est l'intensification de la coopération entre l'Administration des Contributions Directes et celle de l'Enregistrement et des Domaines, ainsi que des groupes de travail « intérêts sur les créances de l'Etat », « contraintes » et « eRecette ».

Enfin, l'administration a été représentée lors des réunions organisées par la Commission des Soumissions (Ministère des Travaux Publics) portant sur les problèmes d'application de l'article 86 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Le 27 octobre 2005 le responsable et son adjoint ont assisté à la 9^e « Journée de la TVA » à Rumelange.

9.2.5. Service Coopération administrative

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)

9.2.5.1 Assistance mutuelle entre les États membres de l'Union européenne

9.2.5.1.1 Assistance administrative

Dans le cadre de l'assistance mutuelle administrative au niveau des C.E., 578 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 260 demandes d'assistance mutuelle administrative.

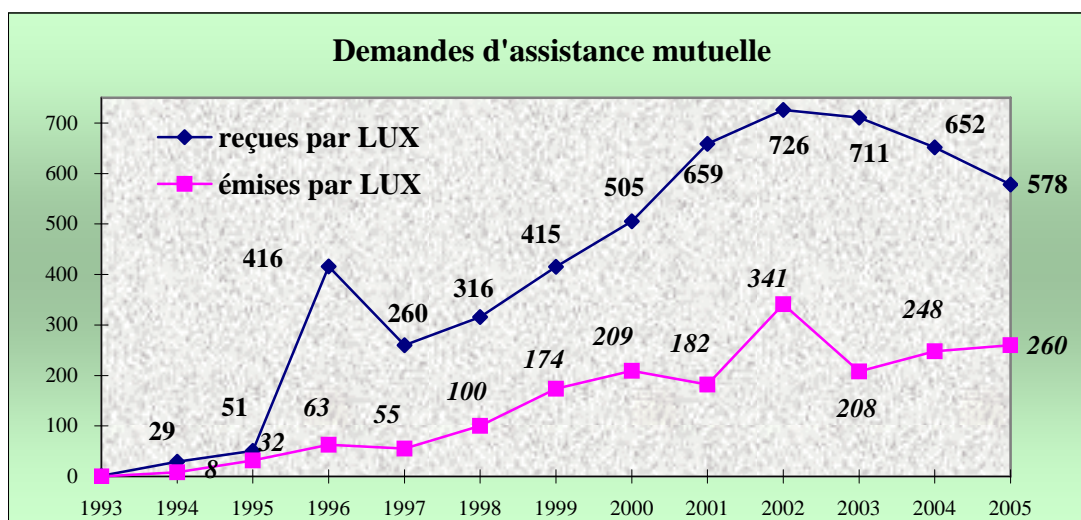


Figure 15: Nombre de demandes d'assistance mutuelle en matière de contrôle TVA

9.2.5.1.2 Assistance en matière de recouvrement

L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne de 32 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 152 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne. L'administration a été saisie par les autres États membres de 27 demandes de renseignements et de 2 demandes de notification.

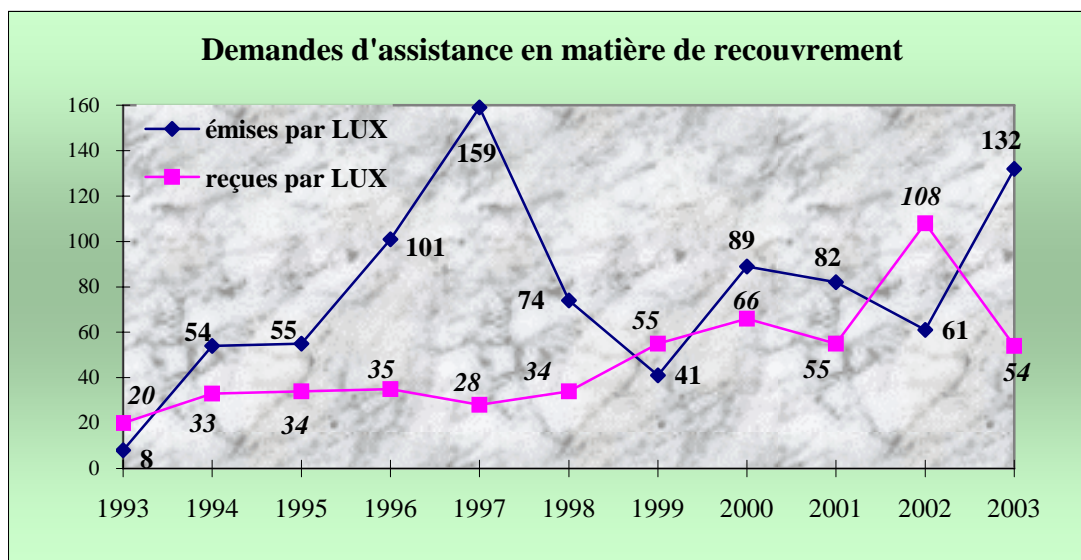


Figure 16: Nombre de demandes d'assistance en matière de recouvrement de TVA

9.2.5.1.3 Le système V.I.E.S. (VAT Information Exchange System)

Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S., ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le Service de la Coopération Administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 5 fonctionnaires) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 2005 s'élève à 197.992 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 – 04/4	52.285	lignes correctes
05/1	48.443	lignes correctes
05/2	51.188	lignes correctes
05/3	46.076	lignes correctes

Au cours de l'année 2005, 126.429 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués.

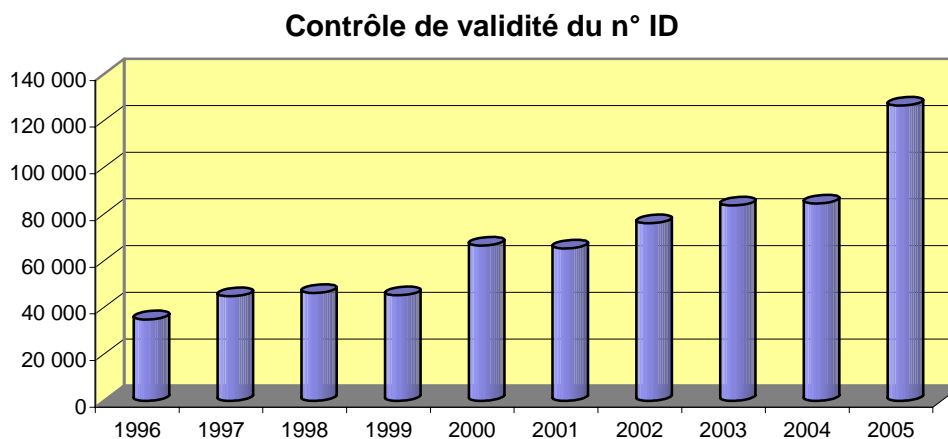


Figure 17: Nombre de contrôle de validité du n° d'identification européen

9.2.5.2 Projets informatiques

9.2.5.2.1 Dépôt en ligne des déclarations TVA

Le système eTVA permet le **dépôt en ligne via Internet** des déclarations périodiques de TVA. Au cours de l'exercice 2005, **22.943 déclarations périodiques TVA** ont été déposées via ce système, dont 225 ont été déposées au moins deux fois.

Les travaux ont été continués dans eTVA au cours de l'exercice 2005 pour pouvoir **offrir au début de 2006 la possibilité du dépôt de la déclaration annuelle en ligne**. Cette fonctionnalité débutera au mois de février.

9.2.5.2.2 eCom

Le système informatique est destiné à l'application du **régime spécial relatif aux services fournis par voie électronique** prévu par les dispositions du règlement (CE) N° 792/2002 du Conseil du 7 mai 2002 et de la Directive 2002/38/CE du Conseil du 7 mai 2002.

Jusqu'au 31 décembre 2005 112 personnes taxables non établies (PTNE) ont choisi le Luxembourg comme pays d'identification (EMID), dont 1 a été refusée. Au 31/12/05 666 PTNE étaient enregistrées au Luxembourg.

Les PTNE enregistrées au Luxembourg (EMID) ont déclaré au cours de l'exercice 2005 le montant de 1.959.121,95 € de taxe sur la valeur ajoutée. La taxe payée au cours du même exercice s'élève à 1.959.121,90 € Le solde à payer s'élève à 0,05 €

Cette taxe se répartit entre les États membres de consommation (EMCON) y compris le Luxembourg d'après le détail suivant :

EMCON	TAXE DÉCLARÉE (€)	TAXE PAYÉE (€)	TAXE DUE (€)
AT	32 435,16	32 435,16	0,00
BE	42 726,14	42 726,14	0,00
CY	2 114,18	2 114,18	0,00
CZ	4 315,99	4 315,99	0,00
DE	272 718,69	272 718,67	0,02
DK	63 639,28	63 639,28	0,00
EE	1 642,75	1 642,75	0,00
EL	11 385,26	11 385,26	0,00

ES	34 124,56	34 124,56	0,00
FI	31 604,91	31 604,91	0,00
FR	170 363,17	170 363,16	0,01
GB	923 512,55	923 512,54	0,01
HU	7 572,64	7 572,64	0,00
IE	39 721,34	39 721,34	0,00
IT	55 588,78	55 588,78	0,00
LT	230,92	230,92	0,00
LU	4 731,27	4 731,27	0,00
LV	925,57	925,57	0,00
MT	1 070,96	1 070,96	0,00
NL	134 829,61	134 829,61	0,00
PL	6 497,80	6 497,80	0,00
PT	12 493,69	12 493,69	0,00
SE	100 675,15	100 675,14	0,01
SI	2 653,63	2 653,63	0,00
SK	1 547,95	1 547,95	0,00
	1 959 121,95	1 959 121,90	0,05

Figure 18: TVA dans le cadre du commerce électronique au Grand-Duché

Dans les EMID y compris le Luxembourg, la taxe déclarée au cours de l'exercice 2005 et revenant au Luxembourg en tant qu'EMCON s'élève à 123 283,58 €. La taxe payée au cours de l'exercice 2005 et revenant au Luxembourg en tant qu'EMCON s'élève à 124 436,49 €(voir détail ci-après) :

EMID	TAXE DECLAREE (€)	TAXE PAYEE (€)
BE	3 305,63	3 000,83
DE	490,00	490,00
FR	433,59	433,51
GB	46 902,94	48 369,74
IE	9 178,00	9 177,49
NL	57 777,00	57 768,50
SE	465,15	465,15
LU	4 731,27	4 731,27
	123 283,58	124 436,49

Figure 19: TVA revenant au Luxembourg dans le cadre du e-commerce au G.-D.

9.3. AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS (ENREGISTREMENT - SUCCESSIONS - TIMBRES - HYPOTHÈQUES - NOTARIAT)

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 inspecteur, 1 chef de bureau adjoint)

Pour l'année 2005, l'activité des 16 bureaux d'enregistrement et de recette (81 fonctionnaires et 12 employés) et des 3 bureaux des hypothèques (29 fonctionnaires et 3 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

9.3.1. Service Législation, contentieux et relations internationales

9.3.1.1. Bureaux d'enregistrement et de recette

1) actes enregistrés

a) actes notariés	49.300
b) actes administratifs	3.227
c) actes de prêt – Banque et Caisse d'Epargne	7.459
d) actes sous seing privé	109.824
e) actes d'huissiers	54.646
f) actes judiciaires	600

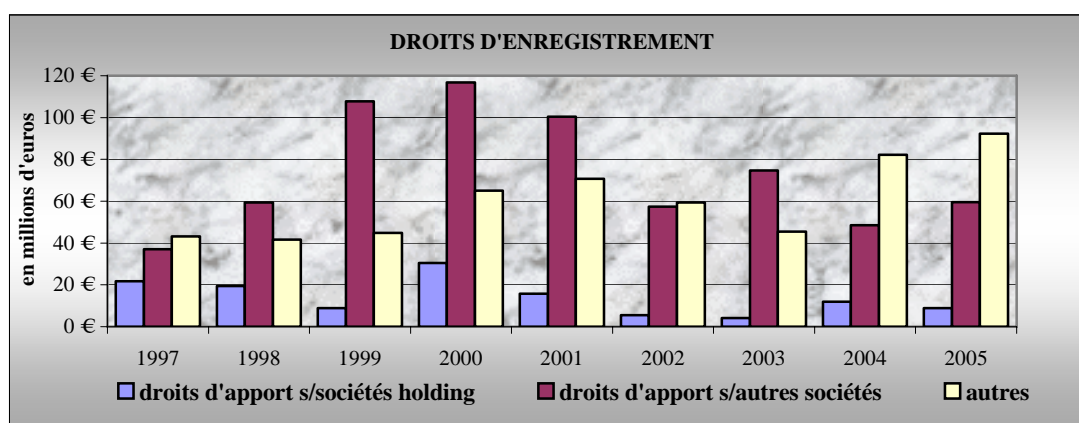


Figure 20: Évolution des droits d'enregistrement de 1997 à 2005

2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	1.066
b) déclarations exemptes	2.734
c) redressements opérés (majorations)	364

3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	10.528
b) dossiers redressés	9.737

4) divers

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	65
b) visites des lieux	450

5) arrangements transactionnels (soumissions) 60

6) contraintes et saisies sur salaire 57

7) confection d'extraits de mutations (informations au Cadastre, Contributions) 4.257

9.3.1.2. Bureaux des hypothèques

Transcriptions	18.287
Inscriptions	25.941
Mainlevées	12.585
Cases hypothécaires délivrées	78.831
Recherches effectuées	111.644
Etats délivrés	2.186
Copies effectuées	175.683

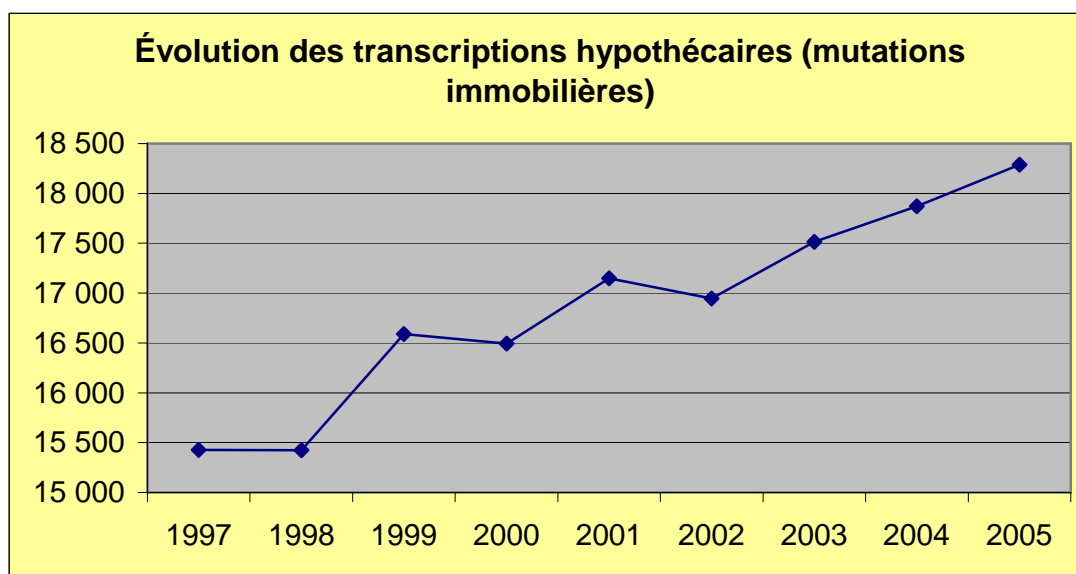


Figure 21: Évolution des transactions immobilières entre 1997 et 2005

Sur le graphique des mutations immobilières, on peut suivre l'évolution des activités en matière de transactions sur le marché immobilier.

9.3.1.3. Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure

Au courant de l'année 2005, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé aucun nouveau bateau de navigation intérieure et en a radié trois. Au 31/12/2005 soixante-sept bateaux sont inscrits.

9.3.1.4. Service des dispositions de dernière volonté

Le service des dispositions de dernière volonté (*1 employée*) a enregistré 7.614 demandes, dont 4.984 demandes d'inscriptions et 2.630 demandes de recherches.

9.3.1.5. Divers

Pendant l'année 2005, 10.450 personnes (10.400 en 2004) ont profité de la faveur fiscale lors de l'acquisition d'un immeuble destiné à des fins d'habitation personnelle (loi du 30/07/2002) ; les abattements accordés (**Crédit d'impôts**) pendant la même période se chiffrent à un montant global de 112.000.000.- €(100.500.000 €en 2004).

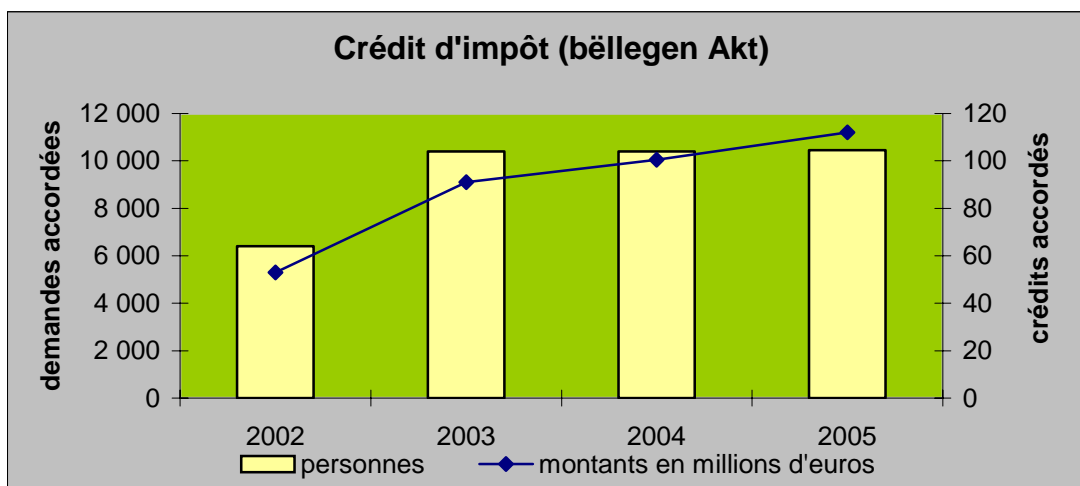


Figure 22: Crédit d'impôt en matière de droit d'enregistrement (bëllegen Akt)

La mission de surveillance confiée à l'administration en matière de **sociétés holding** a été poursuivie. Cinquante-huit sociétés ont été signalées à Monsieur le Procureur d'Etat en vue de l'application de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 (dissolution ou liquidation suite à des activités contrevenant à ladite loi ou contraires à la loi pénale).

Quant aux **marchands de biens**, l'administration a continué comme par le passé à surveiller les activités et à contrôler les répertoires. Les inspecteurs de la direction ont paraphé 45 répertoires.

La **douzième édition** du séminaire annuel des « **Journées du receveur** » a eu lieu le 15 de mars à Bourglinster. Le résumé de l'ordre du jour se présente comme suit :

1. Allocution de bienvenue
2. Compte-rendu concernant le suivi des sujets discutés au cours de la « Journée du receveur » du 30 mars 2004 à Luxembourg
3. Compte-rendu des travaux du collège des inspecteurs
4. Etat des chantiers en cours, réalisations et projets
5. Démonstration de la « dérivation enregistrement » de la Publicité Foncière
6. Le contrôle de l'occupation en matière de crédit d'impôt
7. Informations sur :
 - la situation des factures Mémorial
 - les envois en masse de courrier
 - la procédure d'enregistrement des actes « hors Publicité Foncière » et « Sociétés »
8. Présentation du projet : DIAL (dossier informatisé de l'assujetti luxembourgeois – TVA)
9. Rapport sur les jugements – arrêts



Figure 23: Participants de la 12^e « Journée du receveur » à Bourglinster (12 mars 2005)

Travaux envisagés pour 2006

L'évolution dans le domaine des sociétés visées par la loi du 21 juin 2005 portant modification de l'article 1^{er} de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des **sociétés de participations financières (holding companies)** sera à surveiller par les services de l'administration.

L'année 2006 verra la mise en production du volet « enregistrement » de la **Publicité Foncière (XXPFO-EN)**. Les cours de formation en la matière, dispensés au cours de l'année civile 2005, seront complétés par des rappels de formation pour les personnels concernés par l'application. La surveillance de la mise en production retiendra l'attention de la division au premier semestre, tout comme l'intégration des données du module « successions » et la mise en place des imprimantes de quittancement. - En parallèle, l'analyse du volet « hypothèques » sera poursuivie au cours de 2006.

9.3.2. Service Inspection

Le **collège des inspecteurs** s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2005. Les principaux thèmes traités ont été :

- Changements personnels dans la division
- Suivi du dossier « Avis successions »
- Instructions « Table 26 - héritier immobilier »
- Déclarations exemptes présentant une option usufruit
- Situation de la « Publicité Foncière »

- Réorganisation éventuelle de la procédure d'autorisation en matière de revente
- Suite des discussions concernant les affaires de revente
- Trusts et contrats fiduciaires – suivi du point soulevé par M. Herman à l'occasion de la journée du receveur 2005
- Création d'un service d'inspection pour la division TVA (discussion générale)
- Discussion sur la prise en main de la Publicité Foncière, des difficultés, du terme de la mise en production, des responsabilités, des notes et circulaires à émettre, des modifications législatives à entreprendre, des contacts à établir avec l'administration du cadastre (énumération non limitative)
- Lettre à la Chambre des Notaires concernant la mention des dates de naissance (ou matricule) et de l'adresse du défunt (et des héritiers) dans les déclarations de mutation
- Discussion sur la mise en production de la Publicité Foncière, circulaire à émettre.

A côté de ses attributions de surveillance et de contrôle en matière fiscale, le Service Inspection a largement contribué à la solution des tous les problèmes organisationnels et structurels en rapport avec la **migration vers l'outil informatique**.

Une application graphique a été développée ensemble avec la Division Informatique : le **PIB** (photos des immeubles bâtis). Les receveurs ont été invités par note de service à photographier les immeubles bâtis visités lors de contrôles sur place et d'insérer ensuite les photos dans la banque de données en question. Le but de la démarche est de créer une banque de données comportant les prix des immeubles (prix exprimés dans les actes et valeurs déterminées par les agents de l'administration) avec, en parallèle, une illustration graphique de ces derniers. Le PIB permet ainsi un contrôle visuel des bases d'imposition (acceptées ou non). Il va sans dire que la consultation d'un nombre croissant d'objets insérés dans le PIB améliorera le jugement de tous ceux concernés par la détermination des valeurs immobilières. La banque de données a été conçue de manière à permettre son intégration ultérieure dans **XXPFO-EN** (informatisation de la publicité foncière, volet enregistrement).

L'envoi des **factures du Mémorial C** a été commencé au cours de l'exercice. Les retards accumulés continueront cependant de causer problème, étant donné que leur résorption prendra beaucoup de temps. La mise en place du module de comptabilisation n'est pas encore réalisée. Faute de décisions concernant l'introduction d'une comptabilité informatique pour toutes les recettes de l'administration, la division est obligée de joindre un système comptable spécifique à chaque application nouvellement créée. Il s'agit dès lors d'un problème stratégique dépassant la seule compétence de la division, voire de l'administration.

9.4. DOMAINES

[1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur principal, 1 inspecteur, 1 rédacteur, 1 commis principal]

9.4.1. Biens mobiliers

57 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'Etat et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

9.4.2. Immeubles

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu en 2005 à l'établissement de:

Année	Compromis	Actes ordinaires	Actes « Fonds des routes »	Baux ordinaires / parking	Conventions diverses	Total
1993		139	63	318		520
1994		195	38	179		412
1995	88	105	59	147		399
1996	130	156	78	224	3	591
1997	124	210	84	324	12	754
1998	82	120	207	172	4	585
1999	94	168	228	215	9	714
2000	84	188	172	322	6	772
2001	74	116	146	268	15	619
2002	86	128	104	397	15	730
2003	93	222	99	310	16	740
2004	87	201	51	507	21	867
2005	98	167	86	329	27	707

Figure 24: Actes établis par la Division Domaines

Les receveurs cantonaux ont assisté à 143 réunions du **comité d'acquisition** (Ministère des Finances). Ils ont également effectué 198 visites des lieux dans le cadre de leur fonction de gestionnaire du domaine de l'Etat. L'administration a été le destinataire de 80 compromis de vente/d'échange du comité d'acquisition du Fonds des Routes pour en assumer la rédaction des actes administratifs.

L'administration était représentée, au cours de 2005, par un délégué permanent (inspecteur principal) auprès du comité d'acquisition du Fonds des Routes.

L'inspecteur de direction 1^{er} en rang responsable de la division, a représenté l'administration lors des réunions du "Comité des Domaines" au Ministère des Finances.

9.4.3. Inventaire "Domaine de l'Etat"

L'inventaire du Domaine de l'Etat est géré par le programme ARCHIBUS, accessible aux receveurs cantonaux, à la division "Domaine de l'Etat" de cette direction. En outre, le service "Domaines" ainsi que la "Commission des loyers" du Ministère des Finances sont connectés à ce programme informatique. La majeure partie des informations disponibles sur ARCHIBUS est insérée par l'AED:

- d'une part, les compromis de vente et d'échange, par les receveurs cantonaux dans le cadre de leur travail au sein du comité d'acquisition du Ministère des Finances;
- d'autre part, les actes administratifs, les baux, les conventions ainsi que tous droits immobiliers, par la division Domaine de l'Etat.

Au 30 décembre 2005 l'inventaire de l'AED sur ARCHIBUS se présente comme suit :

Parcelles avec le "statut processus"	parcelles
Propriété	24.912
Cellule vendue	6.667
Domaine réaménagé	1.596
Location en cours	986
Location terminée	7
Projet en cours	4
Option d'acquisition	8
Sous compromis	69
Nombre total des parcelles	34.247

Figure 25: Inventaire des parcelles immobilières de l'État

1.772 parcelles sont grevées par un contrat de bail et 2.007 parcelles par un droit immobilier.

A la division "Domaine de l'Etat" de la direction deux fonctionnaires s'occupent de la reprise des données courantes. En outre, ils soutiennent les receveurs cantonaux en cas de problèmes de manutention avec le programme ARCHIBUS.

9.4.4. Successions vacantes

Dans le cadre de la surveillance de l'évolution des travaux du curateur d'une succession vacante, la division a connaissance de 173 dossiers ouverts. La répartition de ces dossiers au 30 décembre 2005 est la suivante par canton:

Capellen	4
Clervaux	8
Diekirch (i.c. Vianden)	24
Echternach	6
Esch/Alzette	43
Grevenmacher	11
Luxembourg	47
Mersch	6
Redange/Attert	8
Remich	6
Wiltz	10
<i>Total</i>	173

Figure 26: Nombre de successions vacantes

9.5. INFORMATIQUE

(1 attaché de gouvernement, 1 chargée d'études-informaticien ;

Division Informatique avec 1 inspecteur de direction principal 1^{er} en rang, 1 inspecteur, 1 rédacteur, 1 commis, 1 commis adjoint, 2 employés)

9.5.1. Hardware

En matière de matériel informatique, l'administration dispose d'une infrastructure reliant tous les différents sites ¹¹ et permettant un échange d'information entre eux.

Le réseau est subdivisé en plusieurs sites : le site « Avenue Guillaume » comprend 6 serveurs WINDOWS 2003, 2 serveurs WINDOWS 2000, 1 serveur NOVELL et 1 serveur LINUX. Les sites « Luxembourg-Plébiscite », « Luxembourg-Omega », « Diekirch » et « Esch/Alzette » comprennent chacun 1 serveur WINDOWS 2003, 1 serveur WINDOWS 2000 ainsi que 1 serveur NOVELL. La Division Informatique de l'administration gère donc actuellement 22 serveurs.

En vue d'accélérer le démarrage des ordinateurs sur les différents sites, les « logins » se font à partir des serveurs distribués sur ces sites.

En 2005, notre administration a fait l'acquisition de 10 ordinateurs de bureau ainsi que 16 ordinateurs portables. (**Nombre total à gérer : 440 ordinateurs de bureau et 70 portables**) **Tous les fonctionnaires disposent au moins d'un micro-ordinateur**, certains – par exemple les membres du Service Anti-fraude, sont équipés d'appareils portables. Les performances de ces machines permettent un travail expéditif pour toutes les applications.

La Division informatique a procédé à une migration du serveur « Antivirus » ainsi qu'à une mise à jour des serveurs NOVELL. 10 serveurs avec le système d'exploitation Windows 2000 ont été migrés vers le système Windows Server 2003.

¹¹ ses bureaux se trouvent dans les différents chef-lieux cantonaux (excepté Vianden) ; à Luxembourg-Ville, ils sont répartis sur 5 adresses différentes

La quantité des informations transmises par le réseau informatique est en continuelle augmentation. Les lignes reliant le site principal avec le Centre Informatique de l'Etat ont subi une importante mise à jour.

De même, pour satisfaire la demande toujours en augmentation de la part des utilisateurs, la Division Informatique a remplacé 21 imprimantes du réseau par des machines plus performantes.

Toute acquisition de matériel informatique se fait en **coopération étroite avec le Centre Informatique de l'Etat**, afin que ses standards définis soient scrupuleusement respectés. Ce choix poursuivi par la Division Informatique depuis de longues années permet un fonctionnement de l'infrastructure informatique sans incidents particuliers.

Les accès des fonctionnaires à l'**Internet** se font actuellement par des machines séparées qui fonctionnent en mode « non – réseau ». Ce choix stratégique s'explique d'une part par la volonté d'éviter les accidents d'intrusion de virus et de programmes malices et d'autre part d'une meilleure utilisation des ressources limitées au sein de la division.

9.5.2. Applications

Tous les ordinateurs de bureau ainsi que les portables fonctionnent encore avec le système d'exploitation **WINDOWS 2000**, qui est actuellement le **standard de l'administration**. La mise à jour vers le système d'exploitation Windows XP est prévue pour le 1^{er} trimestre 2006, ce qui a nécessité déjà en 2005 un effort considérable de préparation.

Tous les clients **Lotus NOTES** ont été migrés vers la **version 6**¹². En même temps, l'administration a développé en interne un module de gestion intégré des **factures « Mémorial »**, utilisant les données des donneurs d'ordre saisies par les bureaux des sociétés (Luxembourg et Diekirch) et les données (facturation suivant le nombre de lignes publiées en conformité avec les dispositions légales) de l'imprimerie Victor Bück. Le module pour l'impression des factures a été mis en production.

Différentes applications informatiques ont subi des travaux de maintenance.

Depuis la fin de l'année 2004, nos bureaux ont un accès de consultation à la partie « Cadastre » de la **Publicité Foncière (XXPFO)** ainsi qu'au plan cadastral numérisé (PCN). Ces applications permettent un travail plus performant par nos receveurs lors des recherches journalières. - Un bureau a continué avec les tests du module « Enregistrement » de la Publicité Foncière (XXPFO-Test). Une formation a été organisée en automne pour tous les agents concernés. La mise en production est prévue au 1^{er} trimestre 2006.

Le 23 novembre 2005 le projet **eRecette** a été lancé. Ce projet s'inscrit dans le cadre élargi de la migration des comptabilités des recettes de l'Etat dans l'environnement SAP. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 14 décembre 2005.

¹² p.ex. les applications de la surveillance des successions, le fichier des mutations immobilières, la gestion du remboursement de la TVA en matière de logement et la gestion du remboursement de la TVA aux assujettis étrangers

Toute la gestion, incluant l'administration du réseau, la maintenance du parc informatique, le développement de nouvelles applications, le suivi des applications existantes ont été réalisés avec un **effectif de 9 personnes** en 2005.

La Division Informatique a organisé divers cours de **formation**.

Les membres de la division font partie de divers **groupes de travail** à l'intérieur de l'administration en vue de cerner les divers problèmes qui se posent avec l'introduction des nouvelles technologies et d'élaborer des nouveaux programmes informatiques (e.a. : Comité de pilotage informatique, Publicité Foncière, eRecette).

9.6. DIVERS

Groupes de travail interministériels

Au niveau national, l'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans différents groupes de travail interministériels, dont e.a. "droit comptable", "Centrale des bilans" (Ministère de la Justice), "faillites", "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), Commission des Loyers, Comité d'acquisitions, Comité des Domaines (Ministère des Finances), STATEC (Ministère de l'Économie), divers groupes d'informatisation dans le cadre d'"eLëtzebuerg", diverses commissions concernant le recrutement et la formation continue des fonctionnaires (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative), ...

Séminaire FISCALIS organisé à Luxembourg du 20 au 22/06/2005

Le séminaire a été **organisé au Centre Jean Monnet à Luxembourg-Kirchberg** par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines **en collaboration avec la DG TAXUD de la Commission Européenne**. Son sujet couvrait le contrôle et l'imposition du travail en noir dans le secteur de la construction. Quelques 100 experts venant des États membres, des pays candidats, ainsi que des administrations fiscales luxembourgeoises et de l'Inspection du Travail et des Mines y ont participé.



Figure 27: Participants au séminaire FISCALIS organisé à Luxembourg

Réflexions avant le départ en retraite de Monsieur Paul Bleser, directeur

Pendant 15 ans entre mars 1991 et mars 2006, Monsieur Paul Bleser a cherché à garantir le traitement équitable et juste du citoyen devant les lois fiscales. Ensemble avec ses collaborateurs, il s'est engagé auprès du Ministre des Finances en vue de recevoir les moyens nécessaires pour réaliser ce but. De cette façon, **il quitte une administration bicentenaire¹³ modernisée et en grande partie informatisée** : le volet TVA fonctionne depuis 1998 avec des logiciels de contrôle et d'imposition (Eskort, analyse de risque, Sesam ...), le programme de la publicité foncière (gestion informatisée des transactions immobilières en matière d'enregistrement, de successions, d'hypothèques et des domaines) est sur le point d'entrer en production. Il reste à finaliser le projet eRecette avec le but de mieux gérer le recouvrement des recettes, un point éminemment important dans les temps de déficits budgétaires où nous nous trouvons actuellement et le projet DIAL qui constitue une gestion électronique des dossiers.

En même temps Monsieur Bleser est intervenu auprès du ministre du ressort en vue de **renforcements de l'effectif du personnel**. Il a été soutenu dans ces efforts par l'Association des Fonctionnaires et Employés de l'Enregistrement¹⁴. Ce renforcement a eu lieu en chiffres absolus (+ 85 personnes, soit + 38%), mais la majeure partie de ces nouveaux fonctionnaires a dû être affectée soit dans de nouveaux services comme la Division Informatique, le Service Formation et Relations avec le public, le Bureau d'imposition 12 (TVA logement) et le Service Anti-fraude ou dans l'extension de services soumis à des contraintes externes comme la Division TVA au niveau de la Direction (Inspection, Contentieux, Coopération internationale) et les bureaux d'imposition 10 (assujettis étrangers établis au Luxembourg) et 11 (remboursement de la TVA aux assujettis étrangers non établis au Grand-Duché). **Mais les bureaux traditionnels n'ont guère profité de ces renforcements en personnel, malgré p.ex.**

- une augmentation phénoménale du nombre d'actes sous seign privé à enregistrer (32.000 en 1990 et 110.000 en 2005),
- une augmentation importante du nombre des actes des notaires et huissiers de justice à enregistrer (73.000 en 1990 et 104.000 en 2005) ou
- une augmentation démesurée du nombre des assujettis à la TVA à contrôler et à imposer (22.000 en 1991 et 41.000 en 2005).

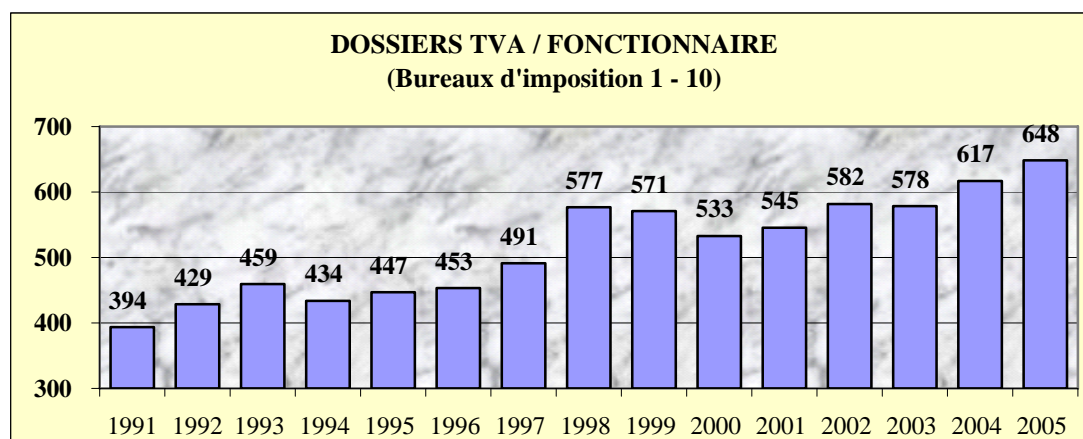


Figure 28: Évolution du nombre de dossiers TVA par fonctionnaire de 1991 à 2005

¹³ l'armée française révolutionnaire a mis en place fin 1795 l'administration de l'enregistrement et des domaines dans le département des forêts occupé (ancien Duché de Luxembourg, aujourd'hui Grand-Duché de Luxembourg et Province de Luxembourg en Belgique)

¹⁴ AFEE (délégation du personnel)